

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 23 10 88, tél. adm. et publ. (039) 23 10 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 37 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt.

Conseil national: En marge du budget

Un budget peu contesté? Une telle affirmation n'était pas le reflet exact des débats. L'enlèvement de M. Bucher, survenu simultanément, avait fait passer au second plan de l'actualité nationale les délibérations du Conseil national consacrées au budget de la Confédération pour 1971. Mais pourtant?

100 millions de moins pour la défense militaire

Rarement ces dernières années, le budget du Département militaire ne fut l'objet d'une telle offensive. Rarement aussi, les votes accusèrent une si grande proportion d'opposants. Bien sûr, rien ne fut finalement changé, mais chaque fois le maintien des chiffres officiels était accepté dans la proportion de deux contre un. Ceci n'était pas courant jusqu'ici, surtout quand il s'agissait des dépenses militaires.

Le Conseil fédéral avait déjà rogné de 25 millions les prétentions du Département militaire. L'Alliance des indépendants demandait une réduction supplémentaire de 50 millions. Le groupe socialiste allait encore plus loin et proposait des réductions de l'ordre de 100 millions. Ce qui déclencha un débat très vif.

Le faux dilemme

La contre-offensive des partisans inconditionnels de la défense nationale — selon les vues du DMF — se

déroula selon un schéma classique. On prétendit, une fois de plus, que cette défense, planifiée selon la conception en vigueur, constituait un ensemble cohérent, dans la matière duquel il était impossible de tailler sans mettre en danger le tout! Comme cette conception globale découle d'une « science militaire » dont les pauvres parlementaires ignorent les premiers rudiments, ceux qui, parmi eux, osent proposer de réduire les crédits, font preuve d'une incommensurable légèreté! C'est tout juste si l'on ne met pas en doute leur sens civique et leur patriotisme.

Le fait que les socialistes avaient annoncé qu'ils étudiaient une nouvelle conception de la défense nationale, devant permettre de réaliser des économies, ne manqua pas de soulever des protestations indignées. Il est impossible de changer de conception, a-t-on prétendu, car nous sommes en pleine phase de réalisation d'options antérieurement prises. Pourtant, l'état-major général est loin de toujours observer ce principe. Au contraire, l'on a affirmé, à certaines occasions, que la conception ne pouvait pas être rigide, mais qu'elle devait perpétuellement s'adapter avec souplesse aux évolutions intervenant dans les secteurs de la politique internationale, de l'équilibre des forces et des techniques militaires.

Dans ces conditions, le rejet des

propositions socialistes n'est pas si décevant qu'il paraît à première vue. Il y eut bien la moitié des conseillers nationaux pour voter contre, mais un quart des députés étaient d'accord, alors que les derniers cinquante s'abstenaient ou étaient absents. Ceci démontre la grandeur de l'effort à poursuivre.

Le tragédien du conseil!

Le parfait numéro de démagogie parlementaire exécuté par le conseiller national Alois Copt mérite tout de même d'être encore signalé. Parfaitement à l'aise dans le rôle du « radical progressiste », ce dernier monta à la tribune pour déclamer une tirade creuse dont nous avons l'habitude: « Messieurs, dit-il avec des larmes dans la voix, c'est affreux, ces dépenses militaires sont beaucoup trop élevées, de surcroît, le peuple éprouve un terrible malaise devant l'armée. Tout ceci est grave, tragique. Aussi, je suis prêt, moi Copt, à étudier sérieusement, profondément et avec application et encore en dehors de toute exclusive, de tout parti pris, n'importe quelle réduction des dépenses militaires qui sera proposée par n'importe qui! » Ceci dit, M. Copt annonçait sur un ton encore plus pathétique, avec des trémolos dont l'accent devenait encore plus tragique... qu'il ne voterait pourtant pas les réductions proposées par les socialistes! Une bien belle preuve du déchirement, dans toute son épouvantable ampleur, de la conscience d'un parlementaire!

JEAN RIESEN.

M. Gnaegi, nouveau président de la Confédération



Selon le tournus traditionnel, c'est M. Rudolf Gnaegi, PAB, 53 ans, qui succède pour 1971 à H.-P. Tschudi comme président de la Confédération. Le voici après son élection, hier, par l'Assemblée fédérale, en compagnie de M. N. Celio (à droite), désigné comme vice-président.

En dernière page: Synthèse de la journée parlementaire à Berne

La PMI, une illusion à perdre

L'étude de beaucoup de problèmes intéressants traîne ou n'est même pas ébauchée en Suisse. Les autorités fédérales invoquent le manque de personnel et de temps, excuse valable dans quelques cas, mais le plus souvent prétexte à couvrir la mauvaise volonté évidente à s'occuper des affaires pouvant porter atteinte à la situation des privilégiés de la fortune et de l'économie capitaliste. Devant cette évidence, nous devons chercher les moyens propres à mettre fin à cet état de choses. Pourquoi, par exemple, nos autorités fédérales ne mettraient-elles pas fin, par esprit d'économie de temps et d'argent, au projet de constitution d'une police mobile intercantonale (PMI)? Les cantons de Zurich, de Schwytz et de Genève se sont prononcés contre. Ces tests venant de cantons de structures

et de mentalités différentes sont assez éloquentes, et démontrent suffisamment l'hostilité d'une large majorité du peuple suisse pour ne pas devoir insister.

Pourquoi en effet vouloir instituer une nouvelle force de police aussi onéreuse qu'inutile, dans un pays où les forces de police cantonale et communale amplement suffisantes souffrent de difficultés résultant du manque de possibilités de recrutement? Faut-il vraiment créer une concurrence supplémentaire? Certainement pas, si l'on respecte la logique. Reste à savoir si les auteurs du projet ne caressaient pas l'espoir de diminuer la valeur des polices existantes, au profit d'une police plus « cassante ». Dans ce cas, l'espoir d'arriver à imposer leur option n'est plus aujourd'hui qu'une illusion, qu'ils feraient bien de perdre. Reste aussi pour eux à se montrer beaux joueurs, et à étudier la possibilité d'arrêter les frais que pourraient occasionner aux autres cantons la procédure dont l'aboutissement est aujourd'hui connu.

Eug. MALÉUS.

A PROPOS...

Rejet de la police mobile inter-cantonale par les électeurs genevois.

Bien sûr, la première chose à dire est la satisfaction qu'on ressent devant le résultat de la votation du week-end dernier.

Toutefois, quand je vois la Voix ouvrière du 7 décembre titrer (et nous tombons, me semble-t-il, aussi parfois dans ce travers): « Une puissante majorité populaire balaye la PMI », j'éprouve quelque inquiétude. Quoi! sur 39 000 votants, il y a eu 25 000 non et 14 000 oui, c'est-à-dire, compte tenu du fait que la participation au scrutin était de 23 %, à peu près 16 % de rejets contre 7 % d'acceptants et 77 % d'indifférents... Cette incapacité à regarder les choses en face — en l'occurrence, le fait que plus des trois quarts des électeurs laissent faire, et laisseront faire — on peut le craindre tout au moins, cette incapacité m'éffraie et me consterne. Déjà, au lendemain du jour où le sinistre M. Strauss obtenait en Bavière la majorité absolue, des votes et des mandats, on parlait à gauche d'une victoire... de la gauche!

Or, il y a, messieurs, des précédents: en 1932 déjà, lors des dernières élections plus ou moins libres en Allemagne, on avait parlé chez les communistes de victoire. Quelques mois plus tard, comme on sait, Hitler prenait le pouvoir, dans un premier temps tout ce qu'il y a de plus légal!

Eh bien non! je ne pense pas qu'une « puissante majorité populaire » se soit dessinée dimanche à Genève. Je pense tout au contraire qu'il faut être plus... vigilant (aié!) que jamais. Cela d'autant plus que nos jeunes extrémistes continuent de confondre nazis et fascistes, fascistes et bourgeois conservateurs, bourgeois et socialistes — et qu'à en croire Vêbé, le cher camarade Cherpillod préfère un fasciste à un « social-démocrate » — ce qui tendrait à prouver entre parenthèses qu'il a peu rencontré de fascistes dans notre pays, seul point positif dans toute cette affaire!

Jeanlouis CORNUZ.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

M. Schumacher n'aime pas qu'on s'occupe de ses affaires

Curieux M. Schumacher, conseiller d'Etat radical. C'est l'homme le plus gentil du monde: courtois, musicien, drôle à l'occasion, sensible. Mais sitôt qu'on pose des questions concernant son département — celui de l'intérieur, qui comprend les hôpitaux — telles ces plantes marines qui se ferment dès qu'on approche la main, il se recroqueville sur soi et l'on n'en sort plus rien. Semblablement, quand le Grand Conseil désire maintenir son droit de regard dans les affaires qui touchent à son domaine, il se renfrogne et ne veut rien entendre. La séance d'hier du Grand Conseil nous a fourni deux illustrations frappantes de cette attitude.

Les oublis coûtent cher

Un dossier qui disparaît, c'est une chose grave. Lors donc, un de ces amoncellements de précieux papiers concernant un candidat à la naturalisation s'étant envolé pour un monde meilleur ou pire, deux députés socialistes, Violette Parisod et A. Pillier s'en étaient inquiétés. Si l'Intérieur a ses secrets, il est bon qu'il dévoile ses mystères!

« Il s'agit du pur oubli d'un fonctionnaire proclama le conseiller d'Etat Schumacher. Il n'y a pas eu soustraction, mais omission. »

Aussi sec, comme dirait le « Canard ». On n'en tira pas une explication de plus.

Pourtant, le bruit court avec insistance que le fonctionnaire étourdi aurait été « vidé ». Dès lors, on peut se poser la question: M. Schumacher a-t-il bien tout dit et peut-on ne plus y être dans la crainte de voir des dossiers s'évanouir dans le néant? Ou, l'administration cantonale vaudoise est-elle si sévère que le premier accrocoûte le renvoi. Si tel est le cas la VPOD ou les associations de fonctionnaires ne seraient-elles pas fondées à intervenir?

Les gèneurs

Les gèneurs, en l'occurrence ce sont les députés et l'importuné, évidemment toujours M. Schumacher.

Le secteur hospitalier vaudois, c'est un fait assez patent, n'est pas de ceux qu'on peut dire qu'ils marchent le mieux du monde.

« C'est ainsi pour citer le Dr Gaillard (rad., Epalinges) que la loi sur les établissements hospitaliers cantonaux a été remaniée une bonne dizaine de fois de puis 1956. »

Nul n'est censé ignorer, par ailleurs, le désordre qui règne à l'Hôpital cantonal et qui n'est pas, à première vue, celui de l'Art, fût-il médical.

Bref, cette situation ne pouvant apparemment point perdurer, on décide dans les sphères éthérées d'abroger

(Suite en dernière page.)

DANS MON CALEPIN

CII

La recherche de la paix soulève beaucoup de questions. Pas seulement une attitude vague dans le cercle — plus ou moins restreint — de ses relations et de ses influences.

D'abord, elle doit se poser sur le plan de l'étude, de la réflexion générale et toucher son contraire: pourquoi la guerre? La recherche de la paix consiste premièrement, en effet, à examiner la guerre, donc l'homme, et à se demander pourquoi. Une science nouvelle est née dans ce domaine: la poléologie. Encore une science humaine ou sociale, dont le développement extraordinaire depuis le début du siècle, à côté des sciences exactes, découvre notre désarroi: psychologie, psychologie sociale, sociologie, études internationales, écono-

mie, politologie. Sans parler de la « futurologie », où s'exercent des esprits (angoissés) à mi-chemin entre la pensée scientifique et les projets fantaisistes, le tout ne représentant souvent qu'une pure et simple extrapolation du passé dans l'avenir.

Les ordinateurs de certains centres de « recherche » américains serrent la réalité prochaine — dix, quinze, vingt ans — de plus près, en estimant les risques de conflit, les probabilités de tel ou tel événement. Utile travail pour les états-majors qui doivent prendre les décisions — mais gare aux apprentis sorciers et à l'aveuglement dans les machines!

Ces moyens sont utilisés en fonction de la situation actuelle. La recherche de la paix a pour premier but de dépasser cette situation.

Bernard GYGI.

Suppression des cours de landsturm?

Mandaté par le groupe socialiste, Jean Riesen vient de déposer la motion suivante qui était appuyée par vingt-quatre cosignataires:

Le 18 juin 1968, lors des débats sur les grandes lignes de la politique gouvernementale, j'avais suggéré la suppression générale des cours de landsturm. Le conseiller fédéral Spühler, alors président de la Confédération, répondant comme suit (« Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale 1968 », page 310): « Le problème de la réduction, respectivement de la suppression de certaines prestations de service, notamment pour les classes d'âge de landwehr et de landsturm, fut maintes fois posé au Parlement. Alors qu'en 1964 un postulat en faveur du renoncement aux cours de landwehr et de landsturm, justifié par des raisons économiques, était refusé par le Conseil fédéral, celui-ci acceptait pour étude, en 1967, un postulat en faveur de la suppression temporaire des cours de landsturm. Par conséquent, il ne doit pas être porté de préjudice aux résultats de l'examen de ce postulat. » Depuis 1967, les démarches en vue de la réalisation du postulat mentionné paraissent être restées stationnaires. Par conséquent, le Conseil fédéral est prié de présenter aux Chambres un projet de révision des dispositions légales afin d'introduire la suppression des cours de landsturm.

Nous attendons avec intérêt le développement de cette motion et la réponse du Conseil fédéral.



COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter



bananes 1.40

1^{re} qualité le kg.

choux-fleurs 1.60

le kg.

Un dessert fameux, la
crème au chocolat
prête à servir le berlingot 1/2 l.

1.40

framboises sucrées
Gold Star 375 g. **2.30**

vendredi:

cake gianduja 3.-

samedi:

tortue au beurre 1.75

COMparer - OJOter COMparer - OJOter

REICHENBACH

LA CHAUX-DE-FONDS
TÉL. 22 36 21

Maître radio-technicien
Diplôme fédéral



En **VENTE** ou en
LOCATION

Prêt personnel, pas de
banque, discrétion

Dès Fr. 30.- par mois

Av. Léopold-Robert 70

SERVICE APRÈS VENTE

vous offre le plus grand choix en

appareils de télévision

noir et blanc

COULEUR, PAL - SECAM

(5 normes)

Appareils de radio

Pour vos cadeaux



**MAGNIFIQUE CHOIX
DE VINS ET LIQUEURS
EN EMBALLAGES
DE FÊTE**

Service à domicile

TÉL. (039) 22 18 16

LA CHAUX-DE-FONDS
RUE NEUVE 11

près de la Fontaine monumentale

Nous nous occupons de vos expéditions.

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE

Mayer Stehlin

LA CHAUX-DE-FONDS

Avenue Léopold-Robert 75

Téléphone (039) 22 10 42

Articles de voyage

Maroquinerie

Sacs de dames

Choix — Qualité



Ch. Weber

LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Fritz-Courvoisier 12
OUVERT LE SOIR, LES 17 ET 21 DÉCEMBRE

**Pour l'achat
d'un beau
et bon TAPIS**

à un prix avantageux

une bonne adresse

**MEUBLES
MÉTROPOLE**

Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS

CHOIX CONSIDÉRABLE
PRIX IMBATTABLES

GRAND CHOIX EN TAPIS
DE FOND BORD A BORD

MILIEUX laine, dès Fr. 135.-,
150.-, 175.-, 190.-, 210.-, 240.-,
290.-, etc.
Grandeur 240x340 cm., Fr. 380.-

TOURS DE LITS, dès Fr. 95.-,
105.-, 135.-, 150.-, 165.-, 180.-,
230.-, etc.

TOUTES LES NOUVEAUTÉS
EN TAPIS DE FOND

Magasin ouvert jusqu'à 22 h.
jeudi 17 et lundi 21 décembre
prochains

Voyez notre vitrine et notre très
grand choix — Nous réservons
pour les fêtes! — Belles facilités
de paiement

**UNE BONNE PUBLICITÉ:
LE PEUPLE LA SENTINELLE**

VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

**AVIS AUX PIÉTONS ET
AUX CONDUCTEURS
DE VÉHICULES**

Dès le jeudi 10 décembre 1970, vers
17 h., le Grand-Pont et le carrefour
du Grand-Pont sont ouverts au trafic.
Des signaux lumineux régulent la circulation,
tandis qu'un passage souterrain
pour piétons est aménagé, permettant
de se diriger en tout sens dans
une absolue sécurité.

Règles à observer

a) POUR LES PIÉTONS

L'utilisation des passages souterrains
est obligatoire. Les piétons qui ne
respectent pas cette règle, non seulement
peuvent encourir des sanctions
pénales, mais risquent d'être la cause
et les victimes d'accidents.

**b) POUR LES CONDUCTEURS
DE VÉHICULES**

Les signaux lumineux et les règles de
la présélection doivent être observées.
La voie de droite de l'artère
sud de l'avenue Léopold-Robert est
réservée exclusivement aux usagers
qui empruntent le Grand-Pont. Ceux
qui se dirigent à la gare aux marchan-
disés ou au garage sis à l'angle est
du carrefour doivent emprunter la
voie centrale.
La Chaux-de-Fonds,
le 10 décembre 1970.
DIRECTION DE POLICE

Ville de La Chaux-de-Fonds

Mise à l'enquête publique

Le Conseil communal, vu les articles
64 et suivants de la loi sur les constructions
du 12 février 1957, met à
l'enquête publique

le projet présenté par M. H. Kazemi,
architecte, au nom de Cité Paddock,
pour la construction de 13 bâtiments
locatifs de 2 et 4 logements sur rez-
de-chaussée, comprenant au total 90
logements et 55 garages, aux rues de
L'HELVÉTIE Nos 41 à 53 et ABRAHAM-
ROBERT Nos 53 à 63.

Les plans peuvent être consultés au
bureau de la Police du feu et des
constructions, 2^e étage, Marché 18,
du 3 au 18 décembre 1970.

Toute personne estimant son droit
d'opposition justifié, adressera par
lettre sa réclamation au Conseil communal
dans le délai mentionné ci-
dessus.

CONSEIL COMMUNAL

ARNOLD WÄLTI

POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 3 43 64

Épargne 20 Jour et nuit
LA CHAUX-DE-FONDS

Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés

Quoi offrir ?

Ce qui plaira à toute
la famille se trouve
chez le spécialiste:



QUEST-LUMIÈRE

Montandon & Co.

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

LÉOPOLD-ROBERT 114 ☎ 22 31 31

LA CHAUX-DE-FONDS

5% escompte au comptant

Livraison à domicile

Service après vente

Nous réservons pour les fêtes

Meubles

Armoires à habits
2 et 3 portes
Meubles combinés
Bureaux
Commodes
Entourages
de divans
Ottomanes,
matelas ressorts
Salons, chaises
Tapis de milieu
Tapis de fond

H. HOURIET
Meubles

Hôtel-de-Ville 37
La Chaux-de-Fonds
Tél. 22 30 89



PROGRAMMES



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LE TOUR DE FRANCE AURA 20 ÉTAPES

Le Tour de France 1971 sera, avec 3660 km, le plus court depuis 1905, soit une diminution de 670 km. par rapport à l'an passé; il aura deux journées de repos, l'une au bord de la mer au

Un grand dirigeant n'est plus

Le monde du football vaudois est en deuil. Mardi matin, une foule immense a accompagné à sa dernière demeure M. Gérard Lavanchy, de Lutry.

Agé de 75 ans, M. Gérard Lavanchy était fort connu dans le monde du football, car il fut pendant 43 ans président de l'Association vaudoise de football, la plus forte association de Suisse. Il fit également partie pendant de nombreuses années du Comité central de l'ASF et fut délégué de nombreuses fois comme accompagnant de l'équipe suisse.

De nombreuses délégations de différentes associations cantonales ainsi que plusieurs membres du Comité central, dont son président, M. de Werra, les représentants des clubs vaudois, des représentants du monde de l'arbitrage rendirent les honneurs à ce valeureux pionnier du football en terre vaudoise. A sa famille, au Comité vaudois, notre journal présente ses sincères condoléances.

RADIO

Judi 10 décembre 1970
SOTTENS. - 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «L'Aventure vient de la Mer», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Actualités universitaires. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 Le défi. 20.30 «Bille de Clown», épopée clownesque. 21.40 Concours lyrique. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens - 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 18.55 Bonsoir les enfants! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.14 On cause, on cause. 20.15 Légèrement vôte. 20.30 S. Mrozek, jeune écrivain polonais. 21.00 Théâtre pop. 22.00 Blues et gospel. 22.30 Démon et merveilles.

BEROMUNSTER. - Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Lecture. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Divertissement pop. 20.45 Opérettes. 21.15 Chansons et rythmes. 22.15 Inf. 22.25 The Jazz Age. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 11 décembre 1970

SOTTENS. - 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 Eve au rendez-vous. 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - On cause, on cause - Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. - 10.00 Pages de Rossini. 10.15 Radioscolaire. 10.35 Pages de Rossini. 11.00 Université internationale. 11.20 Idées de demain. 11.30 Initiation mus. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. - Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Succès d'autrefois à la mode nouvelle. 10.05 Sonate. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Piano. 11.05 Mémento touristique et mus. légère. 12.40 Ren-

dez-vous. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Judi 10 décembre 1970
 16.45 Jardin de romarin. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Téléjournal. 18.05 Dessins animés. 18.20 Vie et métier. 18.55 Trois petits tours. 19.00 Au Parlement. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 «Les Hauts-de-Hurlavent», film. 22.30 Jazz à Montreux. 22.50 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Judi 10 décembre 1970
1re chaîne. - 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Babar. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Noële aux Quatre-Vents», feuilleton. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.30 Au cinéma ce soir - «Pépé le Moko», film. 22.30 Le temps de lire. 23.20 Télénoit.
2e chaîne. - 16.25 Remise des Prix Nobel. 18.30 Le temps du sport. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.35 Aventures en Méditerranée. 21.35 Breughel l'ancien. 22.30 Presto. 23.00 A propos. 23.20 24 heures dernière.

Vendredi 11 décembre 1970
1re chaîne. - 9.00 et 10.23 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.05 et 14.47 TV scolaire.
2e chaîne. - 13.00 Conservatoire des arts et métiers. 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 «Rendez-vous à Badenberg», feuilleton.



CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

NYON. - Séance de fraction du Conseil communal: vendredi 11 décembre, à 20 h. 15, à la salle de l'Hôtel de Ville de Rive. Invitation à tous les membres.

LAUSANNE. - Groupe du Grand Conseil: séance de travail indispensable et importante, lundi 14 décembre, à 10 h. 30 précises, à la Maison du Peuple, salle 14.

CANTON DE NEUCHÂTEL

VAL-DE-RUZ: Jeudi 10 décembre, Café de la Poste, Fontaines, dès 20 h. Le «stamm» mensuel est remplacé par une petite assemblée générale.

GROUPE DES DÉPUTÉS. - Assemblée de groupe: jeudi 10 décembre à La Chaux-de-Fonds, Maison du Peuple, à 20 h. 15. Bureau à 19 h.

COMITÉ CANTONAL DU PSN. - Lundi 14 décembre, à 19 h. (attention, dix-neuf heures), à l'Hôtel City, à Neuchâtel.

CANTON DE GENÈVE

COMITÉ DIRECTEUR: lundi 14 décembre 1970, à 20 h. 30, au Café Brazil.

CAUCUS DU CONSEIL MUNICIPAL: lundi 14 décembre, à 18 h. 15, au secrétariat du PSG. Invitation à tous les militants qui s'intéressent aux problèmes municipaux.

COMMISSION FISCALE: mercredi 16 décembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

CAUCUS DU GRAND CONSEIL: jeudi 17 décembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

Touquet Paris-Plage, après six jours de course, l'autre en altitude dans la station d'Orcières-Merlette (1500 m.). Six transbordements seront effectués: de Marche à Dinant le 30 juin, sur 33 km. en voiture; le 4 juillet, du Touquet à Chartres par avion; le 10 juillet, de Marseille à Toulouse par avion puis par car jusqu'à Albi; le 12 juillet, d'Albi à Revel par car; le 15 juillet, de Pau à Mont-de-Marsan par car et, le 17 juillet, de Poitiers à Blois par le train.

C'est le programme pyrénéen qui sera le plus important: les Pyrénées auront cette année un rôle primordial avec trois parcours. Le premier jusqu'à Luchon (Portet-d'Aspet, Mente et Portillon), le second la montée en ligne à Superbagnères (c'est la première fois qu'une course de côte en ligne a lieu dans le Tour de France); la dernière et la plus importante comprendra l'ascension des quatre grands cols pyrénéens jusqu'à Gourette. En effet, sur 145 km. 500, les concurrents auront à escalader successivement Peyresourde, Aspin, Tourmalet et Aubisque, le sommet du dernier col n'étant qu'à 5 km. de l'arrivée.

La participation se fera en principe sur la base de treize équipes de marque, fortes chacune de dix hommes. Il est possible que le nombre en soit porté à quatorze. En effet, plusieurs groupes sportifs ont demandé que la répartition au sein de chaque équipe se fasse sur la base de six nationaux et de quatre étrangers, et non plus selon le quota 7-3. Si cette mesure était acceptée, elle entraînerait la création d'une quatorzième équipe réservée aux jeunes coureurs français néo-professionnels de l'année en cours et des deux dernières années.

Voici quelles seront les vingt étapes (26 juin-18 juillet):

26 juin: Mulhouse, prologue contre la montre par équipes, 11 km.
 27 juin: 1^{re} étape, Mulhouse—Mulhouse, en trois tranches, 225 km. Mulhouse—Bâle, 59 km. 500; Bâle—Fribourg-en-Brigau, 90 km., avec les côtes de Happach et de Notschrei; Fribourg—Mulhouse, 75 km. 500.
 28 juin: 2^e étape, Mulhouse—Strasbourg (col de Fritsplan), 142 km. 500.
 29 juin: 3^e étape, Strasbourg—Nancy, par le col du Donon, 168 km. 500.

30 juin: 4^e étape, Nancy—Marche-en-Famenne, 239 km.
 1^{er} juillet: 5^e étape, Dinant—Roubaix, 194 km. 500.

2 juillet: 6^e étape, Roubaix—Amiens—Le Touquet, 253 km. 500. Roubaix—Amiens, 122 km. 500; Amiens—Le Touquet Paris-Plage, 131 km.

3 juillet: repos au Touquet.
 4 juillet: 7^e étape, Chartres—Nevers, 244 km.

5 juillet: 8^e étape, Nevers—Clermont-Ferrand, 218 km. Arrivée au sommet du Puy-de-Dôme.

6 juillet: 9^e étape, Clermont-Ferrand—Saint-Etienne, 149 km., par le col des Fourches.

7 juillet: 10^e étape, Saint-Etienne—Grenoble, 188 km. 500, par les cols du Grand-Bois, du Cucheron et de Porte.
 8 juillet: 11^e étape, Grenoble—Orcières-Merlette, 134 km., par la côte de Laffrey, le col du Noyer et la montée sur Orcières (1500 m. d'altitude).
 9 juillet: repos à Orcières-Merlette.
 10 juillet: 12^e étape, Orcières-Merlette—Marseille, 247 km. 500.

11 juillet: 13^e étape, circuit Albi—Albi (contre la montre individuelle), 16 km. 300.
 12 juillet: 14^e étape, Revel—Luchon, 214 km. 500 (cols du Portet-d'Aspet, de Mente et du Portillon).

13 juillet: 15^e étape, Luchon—Superbagnères (course de côte), 18 km.
 14 juillet: 16^e étape, Luchon—Gourette—Pau, 216 km. Luchon—Gourette, 145 km. 500, par les cols de Peyresourde, Aspin, Tourmalet et Aubisque; Gourette—Pau, 70 km. 500.

15 juillet: 17^e étape, Mont-de-Marsan—Bordeaux, 202 km.
 16 juillet: 18^e étape, Bordeaux—Poitiers, 243 km.

17 juillet: 19^e étape, Blois—Versailles, 189 km.
 18 juillet: 20^e étape, Versailles—Paris (piste de Vincennes), 54 km., contre la montre individuel.

RECOURS DE L'A.C. BELLINZONE

Le comité de l'A.C. Bellinzone a pris connaissance des décisions du comité de la Ligue nationale au sujet des incidents survenus le 27 septembre lors du match Bellinzone—Zurich. Le comité a décidé de déposer un recours contre ces décisions auprès du Tribunal de la Ligue nationale.

● Le BSC Young-Boys annonce que Heinz Schneider, en tant que coach, et Walter Eich (entraîneur) dirigeront la première équipe jusqu'à la fin de la saison. D'entente avec eux, il a été décidé de ne tenter aucun transfert. On indique d'autre part que deux joueurs bernois sont entrés à l'hôpital cette semaine: Christian Winiger, à Uster, pour une luxation de l'épaule, et Walter Muller, à Berne, pour une double hernie.

● Coupe des villes de foire, huitièmes de finale, matches aller: Dynamo Zagreb—Twente Enschede, 2-2; Anderlecht—Vitoria Setubal, 2-1; Hibernian Edimbourg—Liverpool, 0-1. — Matches retour: Sparta Prague—Leeds United, 2-3; Leeds est qualifié sur le score total de 9-2; Cologne—Spartak Trnava, 3-0; Cologne est qualifié sur le score total de 4-0; Sparta Rotterdam—Bayern Munich, 1-3; Bayern Munich est qualifié sur le score total de 5-2.

● Championnat de France de première division (match en retard): Angers—Sochaux, 1-0.

Hockey sur glace

La Chaux-de-Fonds reste en tête

Deux rencontres comptant pour la coupe des Alpes ont eu lieu en début de semaine. A Val Gardena, l'équipe locale a été battu par 4-6 par Augsburg, alors que Bolzano, le lendemain, a battu cette même équipe d'Augsbourg par 8-7. Au classement, La Chaux-de-Fonds est toujours en tête avec 5 matches et 8 points, devant Augsburg (5-8), Jesenice (5-6), Bolzano (6-3) et Val Gardena (5-1). Rappelons que ce soir les Chaux-de-Fondriers joueront à Zoug contre Val Gardena.

● Championnat suisse de ligue B (groupe est): Davos—Coire, 0-3.

● Sensation à Moscou: en match comptant pour le deuxième tour du tournoi qui se dispute actuellement dans la capitale soviétique, la Tchecoslovaquie a battu l'URSS par 3-1. Classement après deux tours: 1. Tchecoslovaquie, 4 p.; 2. URSS, Suède et Pologne, 2 p.; 5. Finlande, 0 p.

A L'AFFICHE DE

BESANÇON

CAPITALE DE LA FRANCHE-COMTÉ

MOIS DE DÉCEMBRE 1970

Vendredi 11: 20 h. 30, PALAIS DES SPORTS, gala de catch (Catch-Club bisontin)

Samedi 12: 20 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, Amis du théâtre, « Mon P'tit Pote » — PALAIS DES SPORTS, HBCB—PTT Mulhouse, championnat 2^e division de handball

Dimanche 13: 14 h. 45, THÉÂTRE MUNICIPAL, Amis du théâtre, « Mon P'tit Pote » — 14 h. 30, STADE MUNICIPAL, coupe de France de football

Lundi 14: 14 h., THÉÂTRE MUNICIPAL, AFCC, « Le Roman de Renart »

Mardi 15: 10 et 14 h. idem.

Mercredi 16: 20 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, AFCC, « Le Roi se meurt ».

Jeudi 17: 14 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, arbre de Noël EDF — 20 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, AFCC, « Le Roi se meurt »

Vendredi 18: 20 h. 30, idem

Samedi 19: 14 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, arbre de Noël municipal

Dimanche 20: 14 h. 30, STADE MUNICIPAL, PSB contre l'Amicale en CFA (football)

Lundi 21: 20 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, Galas Karsenty, « Cher Antoine »

Dimanche 27: 14 h. 30, STADE MUNICIPAL, RCFC—Lille, championnat de France 2^e division

Jeudi 31: 20 h. 30, THÉÂTRE MUNICIPAL, Amis du théâtre, « La Chaste Suzanne »

Vendredi 1^{er} janvier 1971: 14 h. 45, THÉÂTRE MUNICIPAL, Amis du théâtre, « La Chaste Suzanne »

BESANÇON: son zoo à la Citadelle, ses musées, son casino, son bowling, ses restaurants à prix forfaitaires.

GUY DE MAUPASSANT

L'HÉRITAGE

tout entendre; et s'asseyant à côté de M^{lle} Charlotte, il s'entretenait longuement avec elle de l'augmentation probable des loyers et de ce que peut rapporter l'argent bien placé, en valeur ou en biens-fonds.

Il s'en alla vers minuit, en promettant de revenir.

Un mois plus tard, il n'était bruit dans tout le ministère que du mariage de Jacques-Léopold Lesable avec M^{lle} Céleste-Coralie Cachelin.

Le jeune ménage s'installa sur le même palier que Cachelin et que M^{lle} Charlotte, dans un logement pareil au leur et dont on expulsa le locataire.

Une inquiétude, cependant, agita l'esprit de Lesable; la tante n'avait voulu assurer son héritage à Cora par aucun acte définitif. Elle avait cependant consenti à jurer « devant Dieu » que son testament était fait et déposé chez M^e Belhomme, notaire. Elle avait promis, en outre, que toute sa fortune reviendrait à sa nièce, sous réserve d'une condition. Pressée de révéler cette condition, elle refusa de s'expliquer mais elle avait encore juré avec un petit sourire bienveillant que c'était facile à remplir.

Devant ces explications et cet entêtement de

vieille dévote, Lesable crut devoir passer outre, et comme la jeune fille lui plaisait beaucoup, son désir triomphant de ses incertitudes, il s'était rendu aux efforts obstinés de Cachelin.

Maintenant il était heureux, bien que harcelé toujours par un doute. Et il aimait sa femme qui n'avait en rien trompé ses attentes. Sa vie s'écoulait, tranquille et monotone. Il s'était fait d'ailleurs en quelques semaines à sa nouvelle situation d'homme marié, et il continuait à se montrer l'employé accompli de jadis.

L'année s'écoula. Le jour de l'an revint. Il n'eut pas, à sa grande surprise, l'avancement sur lequel il comptait. Maze et Pitolet passèrent seuls au grade au-dessus; et Boissel déclara confidentiellement à Cachelin qu'il se promettait de flanquer une roulee à ses deux confrères, un soir, en sortant, en face de la grande porte, devant tout le monde. Il n'en fit rien.

Pendant huit jours, Lesable ne dormit point d'angoisse de ne pas avoir été promu, malgré son zèle. Il faisait pourtant une besogne de chien; il remplaçait indéfiniment le sous-chef, M. Rabot, malade neuf mois par an à l'Hôpital du Val-de-Grâce; il arrivait tous les matins à huit heures et demie; il partait tous les soirs à six heures et demie. Que voulait-on de plus? Si on ne lui savait pas gré d'un pareil travail et d'un semblable effort, il ferait comme les autres, voilà tout. A chacun suivant sa peine. Comment donc M. Torchebeuf, qui le traitait ainsi qu'un fils, avait-il pu le sacrifier? Il voulait en avoir le cœur net. Il irait trouver le chef et s'explique-

rait avec lui.

Donc, un lundi matin, avant la venue de ses confrères, il frappa à la porte de ce potentat.

Une voix aigre cria:

— Entrez!

Il entra.

Assis devant une grande table couverte de paperasses, tout petit avec une grosse tête qui semblait posée sur son buvard, M. Torchebeuf écrivait. Il dit, en apercevant son employé préféré:

— Bonjour, Lesable; vous allez bien?

Le jeune homme répondit:

— Bonjour, cher maître, fort bien et vous-même?

Le chef cessa d'écrire et fit pivoter son fauteuil. Son corps mince, frêle, maigre, serré dans une redingote noire de forme sérieuse, semblait tout à fait disproportionné avec le grand siège à dossier de cuir. Une rosette d'officier de la Légion d'honneur, énorme, éclatante, mille fois trop large aussi pour la personne qui la portait, brillait comme un charbon rouge sur la poitrine étroite, écrasée sous un crâne considérable, comme si l'individu tout entier se fût développé en dôme à la façon des champignons.

La mâchoire était pointue, les yeux creux, les yeux saillants, et le front démesuré, couvert de cheveux blancs rejetés en arrière.

M. Torchebeuf prononça:

— Asseyez-vous, mon ami, et dites-moi ce qui vous amène.

(A suivre.)

Va paraître, Edit. de la Baconnière

LE NID DE LA CITÉ

LA CHAUX-DE-FONDS D'AUTREFOIS
par **ARNOLD BOLLE**

groupant des articles de l'« Impartial », sur la cité avec des détails nouveaux et 60 illustrations des lieux anciens et des figures du passé.

BULLETIN DE COMMANDE
LIBRAIRIE COOPÉRATIVE

Je commande le livre d'Arnold Bolle au prix de souscription de Fr. 12.— (Fr. 15.— dès le 17 décembre 1970).

Je passerai prendre l'ouvrage à la librairie, dès le 17 décembre 1970.

Oui Non

Prière de m'envoyer l'ouvrage, avec facture payable à réception.

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Signature: _____

4 1/4 %

SUR LIVRETS D'ÉPARGNE

5 3/4 %

SUR BONS DE CAISSE
ET LIVRETS A TERME
A 3 ANS

6 %

SUR BONS DE CAISSE
LIVRETS A TERME
A 5 ANS

c'est le **CADEAU** qu'offre

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE COURTELARY

AVEC AGENCE A TRAMELAN

à sa fidèle clientèle ainsi qu'à tous les déposants

COURTELARY, tél. (039) 44 10 44

TRAMELAN, tél. (032) 97 52 22

Méroz «pierres» s.a.

MANUFACTURE DE PIERRES D'HORLOGERIE
Avenue Léopold-Robert 105
2301 LA CHAUX-DE-FONDS
ENGAGERAIT

PERSONNEL FÉMININ

de nationalité suisse, frontalier ou étranger pour différents travaux propres et soignés.

Les personnes n'ayant jamais travaillé dans la partie seront mises au courant.

Prière d'adresser offres ou de se présenter à nos bureaux entre 16 h. et 17 h. 30.

Grand choix
Prix avantageux

MEUBLES
Leitenberg
TAPIS - RIDEAUX

La CHAUX-DE-FONDS

039/3 30 47

Grenier 14

Faites lire
votre journal



Grande action survêtements de travail au prix de fabrique en grisette ou coutil, bleu moyen, bonne qualité irrétrécissable, résistance à la lumière et à la cuisson. Toutes tailles en façon américaine ou lyonnaise.

Fr. 19.50
le pantalon seul
Fr. 10.50
O. Lehner, 8005 Zurich
Konradstr. 75

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

8 décembre 1970

Promesse de mariage

Steiner Hans, mécanicien, et Clerc Françoise.

Décès

Breguet Raoul - Ernest, menuisier, né le 27 février 1898, célibataire (Hôtel-de-Ville 41). Badstuber née Berthel Marie-Léonie, née le 16 février 1882, veuve de Paul - Henri (Charrière 25).

9 décembre 1970

Naissances

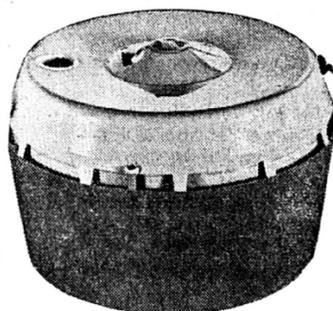
Farron Emmanuel-Nicolas, fils de Léonard, inspecteur des forêts, et de Nadine-Françoise née Gasser.

Monachino Patrizia, fille d'Antonio, manœuvre, et de Mafalda-Maria-Vincenzina née Forino.

Stauffer Valérie-Natacha, fille de Freddy-Robert, employé PTT, et d'Anne-Marie-Marguerite née Zahnd.

Cappilli Michele-Angelo, fils de Natale-Salvatore, menuisier, et de Lidia née Evangelista.

Wältli Bruno, fils de Werner-Jakob, mécanicien, et de Marie-Louise née Rohrbach.



SATURATEUR ÉLECTRIQUE

220 V., 250 W. Ne nécessite aucun entretien. S'arrête automatiquement lorsqu'il n'a plus d'eau. Ne fait pas de bruit.

notre offre
Fr. 22.90

NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7 Tél. (039) 22 45 31

CAMILLE BLOCH

Le disparu a voué toute son énergie et sa grande expérience à l'établissement et au développement de notre maison, pendant plus de 35 ans.

Son activité a été empreinte de la plus haute conscience professionnelle et de profonde compréhension envers tous ses collaborateurs.

Nous garderons de lui un souvenir inoubliable.

Personnel et direction de
CHOCOLATS CAMILLE BLOCH S.A.
2608 Courtelary

N.H. Schmidt S.A., Neuchâtel
Maison sœur

La cérémonie funèbre aura lieu le vendredi 11 décembre 1970, à 10 h. 30, au cimetière israélite de Berne (Papiermühle, p/Wankdorf). Navette de taxis depuis la place Guisan. En lieu et place de fleurs et de couronnes, veuillez penser aux institutions suivantes:

- Amis du Village suisse d'enfants en Israël « Kiriath Yearim » CCP Berne 30 - 214 09
- Pro Infirmis CCP Berne 30 - 106 01
- Home d'enfants de Courtelary CCP Bienne 25 - 3071

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

NOËL À PERREUX

La fête de Noël ayant été fixée au dimanche 20 décembre, nous informons les parents, les amis des malades et le public en général que les dons seront reçus avec la plus vive reconnaissance. Compte de chèques postaux 20-273. LA DIRECTION

UN CADEAU APPRÉCIÉ POUR LES FÊTES

Neuchâtel et la Suisse

Un remarquable ouvrage, richement illustré, édité par le Conseil d'Etat pour commémorer le cent cinquantième anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération.

En vente pour le prix de Fr. 65.— à l'économat de la chancellerie d'Etat, Château de Neuchâtel, et dans les librairies.

Une qualité
bien éprouvée !!!
Des prix très étudiés !!!



SERMET & HURNI
Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS

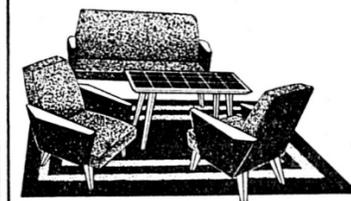


DÉSIR, ensemble très confortable, recouvert de tissu laine antimites, accoudoirs lavables les 3 pièces seulement Fr. 440.—

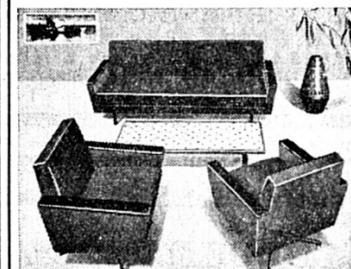
MAGASIN OUVERT SANS INTERRUPTION JUSQU'A 22 H. LES JEUDI 17 ET LUNDI 21 DÉCEMBRE.



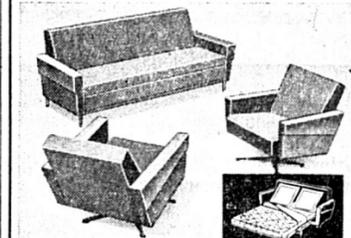
MON BIJOU, élégant et confortable, très haute qualité, rembourrage mousse, divan transformable, pieds tournants depuis Fr. 695.—



CONFORT, très beau modèle, recouvert de tissu laine antimites, divan transformable les 3 pièces seulement Fr. 870.—



IMBATTABLE, très beau modèle, recouvert de tissu laine antimites, divan transformable, pieds tournants les 3 pièces seulement Fr. 960.—



PRATIQUE, modèle des plus confortables, rembourrage mousse, tissu pure laine mitiné. Le canapé transformable en lit à deux places LE CANAPÉ SEUL Fr. 865.— Les 3 pièces SEULEMENT Fr. 1245.—

Belles facilités de paiement
Livraison franco

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS Le budget est accepté à l'unanimité

Correction des effets de la progression à froid sur les revenus modestes

L'excellent rapport de M. J.-C. Jaggi, sur les travaux de la Commission du budget, dont nous avons donné de larges extraits, l'inventaire des grands travaux qui y était annexé, ont permis aux porte-paroles des partis de raccourcir leurs interventions, et d'en rester à des généralités. Ce qui n'est pas un mal lorsque l'unanimité est d'emblée prévisible. M. Steinmann (rad.), qui avait déjà été l'auteur d'une lettre adressée au Conseil général et dont lecture fut donnée par M. Perret, président, en début de séance, est revenu sur le même sujet, s'élevant une nouvelle fois avec beaucoup de vivacité sur le fait que la Commission du budget a placé le problème de la construction de la deuxième étape du centre professionnel de l'Abeille en seconde catégorie d'urgence. Il fait remarquer que sa lettre a été contresignée par 73 personnes, et en particulier par les maîtres et professeurs de ladite école. Il plaide sa cause que personne ne conteste et dit son désappointement de voir figurer des dépenses importantes destinées aux écoles secondaires en première urgence, ce contre quoi il ne proteste pas, alors que l'école professionnelle est défavorisée. Il accuse le Conseil communal d'être à la base de cette différenciation.

Pas du tout répond M. Moser, conseiller communal, radical lui aussi. Le Conseil communal a eu à se prononcer sur des rapports détaillés provenant de la Commission scolaire et des directeurs des écoles secondaires. Par contre, il n'a pas eu à le faire pour l'école professionnelle en question, la commission et la direction n'ayant pas présenté de requête. L'affaire se corse naturellement, lorsqu'on sait que M. Steinmann est justement directeur de cette école. Pour se défendre ce dernier fait mention d'une lettre qui accompagnait certaines statistiques concernant le nombre d'élèves fréquentant cette école. Aurait-elle « radicalement » été égarée ? Nous nous permettons de poser la question...

Enfin, M. J.-C. Jaggi (PPN) tient à rassurer M. Steinmann: l'inventaire joint à son rapport n'est qu'indicatif. Rien n'empêche donc d'en modifier les ordres d'urgence, lorsque le besoin s'impose.

La séance

Après lecture de la lettre mentionnée plus haut, M. Perret donne lecture de l'interpellation suivante déposée par le POP:

En l'absence de clinique gériatrique dans les Montagnes neuchâtelaises, une institution privée s'est ouverte à la rue de la Paix 99, sous le nom de Paix du Soir, initiative fort louable en soi.

Le Conseil communal a-t-il les moyens légaux pour assurer un certain contrôle de telles institutions, de manière à garantir une qualité minimum des soins qui y sont donnés ?

A-t-il l'assurance que les installations et le fonctionnement de cette maison permettent d'observer les mesures d'hygiène nécessaires ?

La question financière lui paraît-elle assurée dans ce cas particulier et quel serait l'engagement de la commune en cas de difficultés ?

LE BUDGET

M. Genilloud, rad., demande que l'on soit très strict dans l'application du budget. J. Hirsch, soc., apporte l'adhésion de son groupe. Les prévisions sont prudentes, elles permettent d'espérer un bouclage favorable des comptes. Il faut être très attentif aux dépenses, mais ne pas faire d'économies qui puissent nuire au développement économique de la ville, ni porter atteinte au bien-être de sa population. Les communes ont malheureusement très peu d'influence dans les possibilités de freiner la hausse du taux des intérêts, la hausse du coût de la vie et des loyers en particulier. La concurrence fiscale qui existe en Suisse est un mal qu'il est nécessaire de dénoncer. Les concentrations industrielles, les possibilités d'améliorer nos communications avec l'extérieur, les séquelles de l'initiative Schwarzenbach qui privent notre région du personnel étranger nécessaire, sont autant de points qui doivent retenir l'attention des autorités. Il n'en reste pas moins que la situation de notre ville est saine, de même que sa politique.

ajustant les tarifs, ce à quoi le Conseil communal ne se résoudra que lorsque ses réserves seront épuisées. Comparaison n'est pas toujours raison, ajoute M. Payot. Il faut s'abstenir de faire des comparaisons faciles qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des prestations. Si l'on veut assurer un élargissement du déblaiement de la neige, on doit admettre que les dépenses augmentent, dira M. Broillet, conseiller communal. Après quelques autres explications secondaires, le budget est adopté à l'unanimité.

Interpellations

M. Genilloud, rad., R. Huguenin, soc., et Mme Corswant, pop., interviennent afin de connaître les intentions du Conseil communal en vue de lutter contre la progression à froid de la fiscalité.

M. Moser, conseiller communal, annonce que celui-ci a adopté le 8 décembre un rapport sur ce problème. L'autorité exécutive propose de s'aligner sur les mesures prises par l'Etat. Jusqu'à 17.500 fr. de ressources annuelles, les contribuables de condition modeste bénéficieront d'une modification favorable de l'imposition.

M. Steinmann demande au Conseil communal de définir sa politique en matière d'équipement électronique. M. Steiger et Ed. Tripet interpellent sur la location d'un ordinateur pour l'administration de l'hôpital.

Faut-il acheter un ordinateur central, ou plusieurs petits ou moyens ordinateurs ? Un ordinateur central est devisé à sept millions, ce qui est au-dessus de nos moyens, dira M. Moser ; c'est pourquoi nous cherchons des partenaires. En attendant, nous nous adressons à des bureaux privés pour certains travaux. M. Steiger et M. Ramseyer, conseiller communal, PPN, justifient la location de l'ordinateur destiné à l'hôpital, qui n'a pas été faite sans de longues réflexions, ni sans études préalables.

Balayons les balayures

M. Brandt, rad., et M. Sidler, POP, renoncent à leur interpellation respective, ayant trait à l'incident survenu lors du défilé militaire. Il en est très bien ainsi. Le solde de l'ordre du jour est renvoyé à une prochaine séance qui aura lieu le 20 janvier 1971.

MM. Chollet, lib., Olympi, PPN, et Steiger, POP, apportent l'adhésion de leur groupe respectif.

Aux diverses questions posées, M. Payot, soc., président du Conseil communal, répond notamment :

« Nous ne sommes pas maîtres des décisions provenant de l'application des lois et ordonnances fédérales et cantonales. Nos fonctionnaires ont obtenu une augmentation de salaire durant l'année 1970. Il vaut mieux procéder à des revalorisations de traitements que d'accorder un treizième mois de salaire, car on finit par en arriver à se faire une fausse idée du traitement réel. La construction d'un nouvel hôtel communal est trop onéreuse pour l'envisager dans un proche avenir. La construction d'une piscine couverte continue d'être à l'étude, mais il nous faut obtenir l'appui de certains partenaires. Enfin, l'inventaire des grands travaux sera revu annuellement par la Commission du budget.

A travers les dicastères

La liste des employés des S.I. se trouve dans le rapport à l'appui des comptes, répond M. Payot à M. Steinmann, qui s'inquiète également de savoir si le rendement des S.I. est suffisant. On peut l'augmenter en

Corcelles: Un vétérinaire et sa compagne

Dimanche dernier, entourés de leurs enfants, petits-enfants et même arrière-petits-enfants, les époux Julien et Emma Dubois-Fleuti — tous deux plus qu'octogénaires — ont célébré leurs noces de platine à Cormondèche et à Corcelles. C'était en fait le 9 décembre 1905 que ces époux se sont mariés, à Neuchâtel. La facilité de trouver un emploi à cette époque était bien autre qu'actuellement, à preuve qu'ils durent s'établir à Yverdon pour gagner leur vie, l'ami Julien dans une fabrique de petite mécanique et sa femme dans la fabrique locale de ta-

bacs et cigares. Au bout de quelques années, J. Dubois entra aux Ateliers des CFF, dans cette même ville. Ce fut au cours d'un... cours de répétition que cet excellent soldat réussit à convaincre son capitaine de son vif désir de revenir à Neuchâtel, officier qui recommanda illico son bon soldat à son père, banquier et personnalité assez influente pour que Julien Dubois soit embauché dans les trams de la ville. Débutant dans la « balladeuse » qui nettoyait les rails à gorge, sa bienveillance et son application au devoir lui valut d'être en moins de deux ans appelé au poste de contrôleur sur les voitures. C'est ce qui nous valut de voir ce ménage s'installer plus tard à Corcelles, dans une coquette petite maison familiale, à une époque où il était encore possible de bâtir sans trop de frais. La carrière de Julien Dubois s'est terminée, aux trams bien entendu, en 1952; mais on peut affirmer que s'il y avait eu un plébiscite pour désigner le plus aimable des contrôleurs, il serait certainement sorti vainqueur. Nous connaissons quelques « troisième âge » qui en parlent encore. Une conversation avec ce vétérinaire rappelle des souvenirs vraiment intéressants, parfois étonnants. Cela nous donnera peut-être l'occasion d'en reparler. En attendant, cette amabilité à l'égard de sa... clientèle vaut bien aux époux Dubois-Fleuti toutes les félicitations qu'ils ont reçues à l'occasion de leur anniversaire de mariage, auxquelles nous joignons les nôtres en souhaitant qu'ils restent aussi parmi nos plus fidèles abonnés.

La Chaux-de-Fonds: Un nouveau magasin Coop à la rue Fritz-Courvoisier

Fraternité, joie et bonne humeur régnaient hier soir dans les locaux du nouveau magasin d'alimentation Coop Centre-Etoile à la rue Fritz-Courvoisier.

C'est à M. Kernin qui incombait l'honneur de prendre la parole en premier; dans une brève allocution, il remercia les invités de l'intérêt qu'ils manifestaient si nombreux à l'événement. Il salua tout particulièrement la présence de deux membres de la Sefti, des architectes, des entrepreneurs, des membres de l'Union féminine Coop, section de La Chaux-de-Fonds, ainsi que de plusieurs personnalités.

Les participants furent ensuite invités à visiter les différents locaux de ce nouveau supermarché. Durant vingt minutes, chacun put parcourir à son aise, le nouveau magasin, qui est, avouons-le d'emblée, fort bien

conçu, ainsi que les différents locaux, tels que l'entrepôt, le frigo à viande, etc. Ce magasin a la forme d'une salle rectangulaire d'environ 400 m². Il comprend notamment un rayon de boucherie ultramoderne ainsi que différents étalages. Les marchandises présentées au consommateur sont réparties de façon que le client ne perde pas son temps inutilement. D'autre part, l'espace entre chacun de ces étalages est considérable, ce qui permet au client de circuler à son aise; cela, avouons-le fait défaut dans la plupart de nos magasins.

Après cette visite, une collation fut servie à tous les participants.

Quelques petits discours, dont les thèmes principaux étaient les félicitations et les remerciements, furent prononcés, non sans humour, quelquefois.

A la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds André Luy et Edgar Shann

Deux sûres valeurs suisses et ce qui plus est deux authentiques musiciens, voilà ce qui se dégage d'emblée du très beau et substantiel concert, le sixième de l'abonnement, qu'ont donné mardi soir l'organiste André Luy et le hautboïste Edgar Shann sous les auspices de la Société de musique.

Ce concert, dédié au style baroque dont l'orgue représente l'instrument par excellence, débuta par deux œuvres du Hollandais Sweelinck, père de toute l'école d'orgue et de clavecin de l'Allemagne du Nord, créateur de la grande fugue à un thème et initiateur du chromatisme en honneur chez les Italiens, dont l'activité embrasse le XVII^e siècle. Après de Fesch, Boyvin et Telemann, tous du XVII^e siècle, la seconde partie du concert fut consacrée, comme il se devait, à J.-S. Bach.

Les qualités essentielles qui caractérisent André Luy se résument en deux mots: musicalité et probité. Ses ressources techniques qui sont exceptionnelles ne constituent que l'argument matériel, le support destiné à transmettre le sens profond de l'œuvre jouée et à faire partager à l'auditeur l'émotion ressentie. Et André Luy réalise sans peine cette commu-

nion entre interprète et public, condition première de l'impact de tout message spirituel. Signalons en outre la registration judicieuse dont il use, conférant à chaque œuvre la couleur qui lui convient, se complaisant cependant dans une atmosphère tendre, méditative, voire mystique mais ne répugnant pas aux élans d'allégresse. (Les « Chorals » ou l'admirable « Passacaille en do mineur », de J.-S. Bach.)

Quand à Edgar Shann, le soliste de la soirée, il a contribué au succès du concert par le même engagement total de sa personne, s'est distingué par des qualités techniques et musicales équivalentes et s'est révélé le partenaire idéal d'André Luy. Qu'il s'exprime avec le hautbois ou le cor anglais, l'œuvre qu'il défend devient style dès qu'il y touche et les résonances secrètes des phrases musicales qui se prolongent dans la salle accusent la sensibilité dont elles sont imprégnées (et quel phrasé!). Mentionnons entre autres la très belle « Sonate en la mineur », de Telemann, ainsi que les « Chorals », de Bach.

Nous exprimons aux deux artistes toute notre satisfaction d'avoir pu les entendre en ces journées de l'Avent. Kz.

MINI-GAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Le Conseil général se réunira le lundi 14 décembre, à 18 h. 15, à la Sala du Centre scolaire de Bellevue, avec l'ordre du jour suivant: 1. Nomination à la Commission de l'Ecole de commerce en remplacement de Mme Helga Houlmann. 2. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une autorisation de conclure un emprunt public. 3. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 22 500 fr. pour l'installation de signaux de sécurité au passage à niveau du Grenier.

NEUCHÂTEL

● Une session extraordinaire du Synode de l'Eglise réformée évangélique neuchâtelaise s'est déroulée mercredi à Neuchâtel. La décision a été prise d'opérer des compressions sévères dans le budget de 1971 afin de pouvoir augmenter l'aide au tiers monde. Après un long débat, les députés, qui avaient déjà admis le pastorat féminin, ont adopté une modification de la Constitution et abrogé l'article disant que les femmes ne sont pas éligibles. L'initiative populaire fédérale concernant la création d'un service civil ouvert aux objecteurs de conscience a été longuement discutée. Le Synode a décidé de recommander à tous les membres de l'Eglise qui ont le droit de vote en matière fédérale et qui sont convaincus du bien-fondé de cette initiative et de sa valeur de la signer.

● Le Tribunal correctionnel de Neuchâtel a condamné, à douze mois de prison, un manœuvre neuchâtelais de 50 ans, déjà condamné 19 fois, qui avait abusé de deux femmes faibles d'esprit, et commis en outre plusieurs escroqueries.

COURTELARY

● A l'Hôpital Tifenau de Berne est décédé, dans la nuit de mardi, à la suite d'un infarctus, le fondateur, président du Conseil d'administration, de la fabrique de chocolats Camille Bloch S. A., à Courtelary.

Né à Berne en 1891, M. Camille Bloch effectua un apprentissage commercial auprès de la maison Tobler, avant de fonder, à Berne, en 1929, sa propre entreprise. En 1935, il la déplaça à Courtelary. Elle figure actuellement au cinquième rang de la branche chocolatière suisse.

LA NEUVEVILLE

● M. Marcel Serey, 65 ans, menuisier au Landeron, a été renversé alors qu'il circulait à bicyclette, par une voiture. Il a été immédiatement transporté à l'Hôpital de Neuchâtel. Il souffre d'une forte commotion, ainsi que de plusieurs plaies au visage.

BIENNE

● Les délégations des deux villes concernées du Théâtre associé Biemme-Soleure viennent de faire une série de propositions à leurs autorités respectives visant à suspendre ou au contraire à conserver l'activité du Théâtre Biemme-Soleure pour la saison 1971-1972. Les deux délégations proposent en effet que l'activité soit suspendue pour la prochaine saison uniquement.

LES BREULEUX

● La voiture de M. Cuche, agriculteur et aubergiste aux Pontins, a été happée au passage à niveau non gardé par le train Tramelan-Le Noirmont, qui entrainait en gare aux Breuleux. La voiture de M. Cuche fut traînée sur une vingtaine de mètres. Le conducteur, jouissant d'une chance peu commune, dans son malheur en fut quitte pour la peur.

SAIGNELÉGIER

● La petite Thérèse Spahr, 9 ans, habitant la localité, est tombée dans la grange de l'Hôtel du Cerf. Elle s'est fracturée la clavicule. Souffrant en outre d'une forte commotion, elle fut hospitalisée à Saignelégier. Son état jugé critique nécessita son transport à l'Hôpital des Bourgeois à Bâle.

MOUTIER

● M. François Kohler, un habitant de Moutier, marié et âgé de 58 ans, qui avait été accidenté le samedi 28 novembre dans les gorges de Court alors qu'il circulait à vélomoteur, au cours d'une collision avec une automobile, est décédé des suites de ses blessures hier à l'Hôpital de l'Île à Berne.

CHASSERAL

Mercredi prochain, deux émetteurs de télévision seront mis en service à Chasseral. L'un diffusera le programme romand pour une partie de la Suisse allemande, l'autre les émissions suisses allemandes vers la Romandie.

SAINT-IMIER

● Suivant nos renseignements, tous les candidats élus et sur la liste du Conseil municipal et sur celle du Conseil général, opteraient pour l'exécutif. Ces options permettraient alors à MM. F. Stauffer (rad.-lib.), S. Gerber (pab) et à nos camarades J. Pfister, Marguerite Gut et C. Storni, d'accéder au Conseil général.

● Le Parti socialiste de Saint-Imier remercie les électeurs et les électrices de Saint-Imier de la confiance témoignée à ses candidats lors des dernières élections. Le fait que le maire en particulier ait recueilli tant de suffrages est un précieux encouragement pour lui.

GENÈVE

CAROUGE - FLASH

Le Conseil municipal de « l'autre côté de l'Arve » s'est réuni à deux reprises durant la session ordinaire d'automne, soit le 29 octobre et, certainement pour la dernière fois cette année, lors de la séance mémorable du 26 novembre.

Le bureau du Conseil municipal avait estimé, au vu de l'ordre du jour, que cette séance pouvait être convoquée pour 18 h. 30. Mais en raison des événements inattendus qui se déroulaient au centre de loisirs, la vingt et unième heure avait déjà sonné lorsque le président, M. R. Zanone (rad.), pouvait enfin lever la séance.

Durant la session, les autorités législatives ont accordé un prêt de 70 000 fr. au Foyer carougeois, qui doit construire un immeuble locatif destiné aux personnes âgées sur un terrain situé à la route de Saint-Julien et accordé le 19 février 1970 en droit de superficie. L'Etat de Genève s'est également engagé à fournir une aide extraordinaire de 450 000 fr. Ces fonds sont devenus nécessaires pour faire face à la hausse considérable du coût de la construction.

Le problème des cuisines scolaires a également trouvé une heureuse issue par l'ouverture d'un crédit de 595 000 fr. destiné à l'aménagement des locaux nécessaires. Ils trouveront places dans une construction nouvelle qui viendra s'implanter immédiatement après le groupe enfantine de l'école des Promenades.

BUDGET 1971

Le budget communal parfaitement équilibré au montant de 8 450 000 fr. comprend 953 000 fr. pour l'amortissement de la dette publique et 885 000 francs pour la construction de logements (sixième tour dont le coût atteindra approximativement 22 millions et qui comptera 188 appartements de deux à cinq pièces HLM, dont le loyer pourrait être, sous toutes réserves, de 1200 à 1300 fr. par pièce

et par an). Notons en passant que la fondation HLM compte actuellement 820 logements et un endettement de 49 150 000 fr. La dette communale quant à elle est de 23 080 000 fr., soit 1735 fr. par habitant (1700 fr. en 1970), ce qui représente une charge de 2 278 000 fr. ou 158 fr. par habitant (137 fr. en 1970). La répartition des dépenses se présente ainsi:

Frais généraux	3,3 %
Traitements du personnel	21,4 %
Charges sociales personnel	3,9 %
Subventions aux sociétés	1,1 %
Intérêts dette	15,7 %
Amortissement dette	11,2 %
Dotations fonds de réserve	10,5 %
Ecole, bibliothèque, jeunesse	3,2 %
Police municipale, état civil	0,8 %
Service des travaux	24,0 %
Service social	2,8 %
Feu, protection civile	2,1 %

Après avoir rétabli la dotation de 10 000 fr. pour l'aide aux pays en voie de développement et l'avoir immédiatement attribuée pour les secours au Pakistan, les conseillers unanimes ont voté ce budget qui permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

CENTRE DE LOISIRS

Tout commença par une communication du Conseil administratif au début de la séance du 26. M. J. Valencien (rad.) donna lecture du communiqué que nous avons publié dans le numéro du 28 novembre. La suite fut connue en fin de séance et à huis clos étant donné que des mineurs étaient en cause. La presse a déjà abondamment commenté cette regrettable affaire et nous nous bornerons pour aujourd'hui à relever quelques points particuliers.

Tout d'abord, il est faux de dire que le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la décision du Conseil administratif, celle-ci étant déjà appliquée et d'ailleurs de son seul ressort. Par contre, il est vrai qu'il ne l'a pas désapprouvé et a en fait voté

sur les modalités pratiques de fermeture, le centre étant à cette heure-là occupé par plus d'une cinquantaine de jeunes gens (ce qui a motivé le secret des débats). Il s'est notamment rigoureusement opposé à une intervention policière comme cela a été proposé (pourquoi pas la PMI?).

Un autre aspect non négligeable: les personnes qui, dans le rapport du Conseil administratif, passaient la nuit au centre, contrairement à la convention de mise à disposition des locaux, étaient devenues dans les journaux qui ont enquêté sur place les comédiens d'une troupe de théâtre enrôlée par le centre, alors que le comité de gestion, pourtant seul à être habilité à signer un engagement, ignorait tout!

Enfin, comment se fait-il que l'on se soit engagé dans la voie des condamnations et des revendications avant d'avoir eu connaissance des faits motivant la décision des autorités? Ne serait-il pas plus normal de tenter au préalable le dialogue? On peut d'ailleurs à juste titre s'étonner que depuis leur affiliation à la VPOD le groupe des animateurs n'ait pas donné signe de vie à l'AGOL (Association genevoise des organisations de loisirs). On peut d'ailleurs à juste titre et commande une extrême prudence; nous aurons certainement l'occasion d'y revenir plus en détail.

J.-P. Iseli.

Pour les sinistrés du Pakistan oriental

L'appel pour les sinistrés du Pakistan oriental a été entendu par de très somme (432 000 fr.) prélevée sur le 30 novembre, avaient confié plus de 300 000 fr. à l'entraide protestante suisse (EPEP). Celle-ci participe à cette action de secours en collaboration avec la Croix-Rouge suisse. En Suisse romande, la collecte se poursuit par le CCP 10 - 1390.

... ET POUR LA RECONSTRUCTION AU NIGÉRIA-BIAFRA

Par ailleurs, la Commission administrative de l'EPEP a libéré une somme de 850 000 francs pour les divers secteurs de l'aide aux réfugiés, du développement, du service des bourses et de l'entraide aux Eglises d'Europe. Plus de la moitié de cette somme (432 000 fr.) prélevée sur le « Fonds d'aide au Biafra » a été versée au Conseil œcuménique des Eglises en faveur du Nigéria où le Conseil chrétien de ce pays réalise un important programme de reconstruction. D'autre part, la Jeune Eglise de Suisse allemande entend également participer à la reconstruction de deux coopératives agricoles, comptant chacune 40 membres. Pour réunir les 382 000 fr. nécessaires, l'entraide protestante suisse a décidé de doubler chaque franc donné par les jeunes.

Campagne contre la pollution des bois et des rivières

LE CONSEIL D'ÉTAT REMERCIE
A l'occasion de l'Année européenne de protection de la nature, de nombreuses personnes et groupements ont participé activement à cette campagne sur notre territoire cantonal.

Bien qu'il ne soit pas possible de tous les citer, nous mentionnerons plus particulièrement les élèves de nos écoles primaires et secondaires, l'école de recrues des troupes PA, ainsi que les membres de sociétés et personnes privées qui ont répondu à l'appel de l'Association genevoise pour la protection de la nature.

Grâce à la collaboration de ces milliers de volontaires, nos bois et nos rivières sont maintenant débarrassés des dépôts qui, trop souvent, les déparent.

Le Conseil d'Etat tient à les remercier vivement pour leur action et forme le vœu que les bonnes volontés qui se sont manifestées cette année s'exprimeront encore par la suite, tant il est vrai que le problème de la protection de la nature est un effort qui ne peut pas se relâcher et doit, au contraire, aller en s'intensifiant.

Memento genevois

A COMÉDIE (tél. 24 05 00): 20.30, «Echec et Mort», de Robert Lamoureux, avec Robert Lamoureux et Magali de Vendeuil (abonnement).

THÉÂTRE DE CAROUGE (Salle Pitoëff, rue de Carouge 52, tél. 26 15 15) 20.30, «Le Prochain Fois je vous le chanterai», de James Saunders, avec M. Aulair, M. Imhoff, P. Mentha, L. Ramu et F. Simon.

L'hôpital: Son évolution moderne

Réorganiser, rationaliser, régionaliser...

Tels sont les mots d'ordre qui doivent régir la transformation de l'hôpital ancienne « tour d'ivoire » de la maladie, en un centre moderne de soins et de santé.

Le dernier numéro de « Santé du Monde », le magazine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fait ressortir à ce sujet les points suivants: ● Le coût toujours croissant des soins hospitaliers est devenu un sérieux problème pour les autorités sanitaires dans le monde entier. Une réorganisation constante doit permettre un meilleur usage du personnel et de l'équipement. Il faut aussi créer constamment des services nouveaux: unité mobile pour les urgences cardiaques, centre antipoison, ambulances spéciales.

● Plus d'hôpitaux séparés pour les différentes spécialités. L'hôpital devient une « cité », avec ses annexes: psychiatrie, maternité, enfants malades, etc. L'informatique entre à l'hôpital pour traiter toutes les données cliniques de chaque malade, et tout médecin peut, à chaque instant, se servir de ces informations pour obtenir l'histoire médicale de son patient.

● Unité de soins intra et extra-hospitaliers. Station génératrice de santé, l'hôpital jouera désormais un rôle dans la prévention et dans la réadaptation, s'appuyant sur l'informatique et les techniques les plus récentes. L'hospitalisation ne représente plus qu'une fraction du temps pendant lequel le malade bénéficie des soins médicaux.

● L'hôpital de base remplace l'hôpital rural. Il sera équipé pour soigner les maladies courantes, à l'exclusion des cas rares qui seront dirigés vers les services spécialisés des grands centres hospitaliers.

● L'hôpital de base est tout autre chose que l'hôpital général traditionnel. Polycliniques orientées vers la prévention, le traitement et la réadaptation médicale, intégration dans un réseau sanitaire régional, autant de traits nouveaux.

● Le point de vue du patient doit être respecté. Un médecin américain parlait de sa propre hospitalisation comme ayant été « très décevante », en dépit de sa qualité de médecin qui lui avait valu une attention spéciale. En tête de liste des griefs de ce malade médecin, venait le manque d'information. Il souhaitait qu'à l'hôpital, on dise au malade se dont il s'agit, qu'on « explique le processus de traitement, fournisse des informations utiles de nature à diminuer les craintes, chasser l'inquiétude, et bien entendu empêcher la panique. Pourquoi tous ces mystères entourant le traitement? demandait-il. Même un médecin souhaite que son docteur le tienne au courant de l'évolution, bonne ou mauvaise, que suit la maladie ».

● L'Hôpital de Danbury, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, envoie un questionnaire aux malades dans les cinq jours qui suivent leur départ. Les réponses, anonymes, sont distribuées à tout le personnel. Un rapport de fin d'année donnait la liste suivante des améliorations proposées: attente moins longue dans les salles des urgences et d'admission, des facilités pour se garer, redécoration des salles, renforcement du service de nuit, moins de bruit (le bruit dans les grandes salles est un motif courant de plainte dans les hôpitaux américains, de même que la durée de l'attente dans les salles d'urgences où le nombre des cas s'est accru de plus de 105% au cours des cinq dernières années).

Nous publions cet extrait de « Santé du Monde » pour que le lecteur — non averti — puisse se faire une idée de l'évolution moderne des hôpitaux.

Cette transformation ou cette réorganisation s'est effectuée en ce qui concerne Genève dans le cadre de la reconstruction de notre Hôpital universitaire, de la construction de l'Hôpital de gériatrie, comme de la modernisation des établissements hospitaliers: Clinique de Bel-Air, Maison de Loëx et Maison des convalescents.

Au Cycle d'orientation

Suppression du classement annuel:

« Donner aux élèves le sens de la collaboration ! »

On sait que le C. O. a pris l'an dernier la décision d'abandonner le classement annuel et de renoncer à établir une moyenne annuelle au centième près, et, simultanément d'instaurer trois catégories de certificats (très bien, bien et sans mention), catégories où les élèves figurent par ordre alphabétique. Suivant le périodique « C. O. PARENTS », le système a été bien accueilli par les parents et les élèves. Mais l'on indique aussi quelques « rares échos discordants » et, à ce propos, le bulletin du C. O. cite l'essentiel de la réponse donnée par le chef du Département de l'instruction publique, A. Chavanne « à des parents regrettant l'abandon d'une tradition ». (Qui étaient probablement certains que leur fils (ou fille) décrocherait la palme! réd.) Voici ce qu'écrit le magistrat socialiste:

« (...) la décision de supprimer le classement annuel des élèves, d'abandonner par la même occasion le classement des certificats et, enfin, d'instaurer trois types de certificats (mention très bien, mention bien, sans mention) a été prise en connaissance de cause et pour deux raisons.

» D'une part, le principe des notes scolaires est critiquable et critiqué; nous le maintenons faute de mieux. Mais il ne s'ensuit pas que le classement des élèves en fonction de moyennes au centième près doive être conservé indéfiniment. De telles moyennes annuelles n'ont en effet que le mérite de la précision arithmétique. Il serait vain, et peut-être dangereux, d'en tirer des conclusions sur les valeurs respectives d'élèves par le rang.

D'autre part, le classement traditionnel était fondé sur les notions de compétition. Nous ne prétendons nullement étouffer l'individualisme, et encore moins la personnalité de chacun; nous tenons au contraire à ce que chaque élève s'épanouisse le plus possible. Mais nous pensons que l'école dispose pour cela de moyens plus valables que le classement traditionnel. En revanche, nous nous efforçons de donner à nos élèves le sens de la collaboration, et de les exercer au travail en commun: la vie moderne l'exige de plus en plus.

Dans ce contexte, l'esprit de compétition individuel, voire de rivalité, paraît dépassé.

» C'est pourquoi, en commençant l'application au niveau du Cycle d'orientation, l'enseignement secondaire a établi le système actuel, qui tient compte à la fois de l'effort de l'élève, du caractère relatif des moyennes annuelles, et de l'esprit communautaire à promouvoir d'abord au sein de chaque classe. En décernant trois types de certificats, l'école maintient ce que le principe du classement avait de valable; en utilisant l'ordre alphabétique dans chacune des trois catégories, elle veut non seulement montrer la relative équivalence des valeurs individuelles, mais aussi ne pas diviser au dernier moment des lauréats qui ont vécu en communauté de travail pendant de longs mois ou même pendant des années. Faire le contraire serait anéantir d'un seul coup une éthique patiemment exercée.

» Si une telle innovation heurte quelque peu la tradition, elle est en revanche tout à fait dans l'esprit des tendances modernes de la psychologie, de la sociologie et de la pédagogie. D'autres pays ont expérimenté des réformes analogues. (...) »

(« C. O. Parents »)

André Chavanne.

Anniversaire de l'Escalade

BUREAU DE POSTE AUTOMOBILE

A l'occasion de l'anniversaire de l'Escalade, un bureau de poste automobile sera mis en service cette année, à nouveau à la place de la Fusterie, les samedi 12 et dimanche 13 décembre 1970. Les guichets seront ouverts le samedi 12 décembre, de 14 à 19 h., et le dimanche 13 décembre, de 10 à 19 h., sans interruption.

Les correspondances déposées à ce bureau seront oblitérées par le timbre à date du bureau de poste automobile et porteront, en outre, une empreinte du timbre droit complémentaire avec indication de la manifestation.

La force de l'âme comme celle du corps, est le fruit de la tempérance.

AU VICTORIA-HALL

Succès pour l'Harmonie nautique et la Musique de landwehr

Samedi soir, le Victoria-Hall était comble pour le concert jumelé donné par l'Harmonie nautique et la Musique de Landwehr dite Musique rouge. Une telle coordination entre deux sociétés pour un concert en commun n'est pas nouvelle, mais elle est plutôt rare pour être soulignée. Autrement, le regretté Fernand Closset aimait grouper les sociétés ouvrières autour des musiques qui lui étaient chères, l'ESM et la Lyre. De tels concerts étaient chaque fois de réels succès. De plus, cela plaît au public, on l'a bien vu samedi soir. Une idée à retenir.

La première partie du programme était tenue par l'Harmonie nautique, qui interpréta l'« Ouverture en ut », de Charles-Simon Catel, « Manhattan-Symphony », de Serge Lancen, le « Démon », de Paul Huber et avant l'entracte, la « Suite française » de Darius Milhaud. En seconde partie, la Landwehr charma l'assistance avec la « Polonaise », d'Alphonse Roy, « Aux Iles sous le Vent », de Jean Maillot, et « Ouverture-Tableau », de Roger Boutry.

Pour terminer, les deux musiques exécutèrent ensemble la « Grande Marche militaire », de Ludwig von Beethoven, puis la « Marche militaire » de P. I. Tchaïkovsky. Quelle réussite!

Il convient de féliciter les deux chefs de musique, soit M. Robert Gugolz pour l'Harmonie nautique et M. Georges Richina, ainsi que tous les exécutants, pour l'excellence de leurs productions qui enthousiasmèrent le public très dense accouru à ce concert de gala.

Georges Veluzat.

Georges Veluzat.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 Eaux-Vives Tél. 35 91 50

Bureau ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Samedis dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

Abonnez-vous à notre journal

VAUD

Au Conseil communal de Renens A quoi servirait-il ?

Présidence : notre camarade Emile Golaz, député ; 88 membres du conseil sont présents.

Communications de la présidence. — Nous n'en retiendrons que la lettre du F.-C. Renens ISAR, club à prédominance italienne qui s'adresse au Conseil communal, la Municipalité n'ayant pas, semble-t-il, tenu ses engagements envers ISAR. Notre camarade Clot rappelle toutes les promesses précédant la votation Schwarzenbach et espère que la Municipalité fera l'effort annoncé en mettant un terrain d'entraînement du Censuy à la disposition de ce club.

Communications de la Municipalité. — C'est un rappel de quelques faits par le syndic sur :

1. La visite officielle de la gare aux marchandises de Denges et le sort du personnel de la gare de Renens.
2. L'inauguration du foyer catholique Sainte-Famille.
3. Les tractations pour la future permanence clinique-home prévue sur les terrains communaux des Baumettes-Dessous.
4. La réception de jeunes citoyens et citoyens ayant eu 20 ans en 1970.

Notre camarade Gloor, directeur

des œuvres sociales, informe le conseil de la décision municipale allouant aux personnes bénéficiant de l'AVS complémentaire un montant de 150 fr. aux personnes seules et 250 fr. aux couples.

Naturalisation Bessero. — Ce candidat de 20 ans, né à Renens et y ayant accompli sa scolarité, est admis citoyen de Renens par le beau résultat de 80 suffrages sur 88 au total.

Budget 1971. — Aux dépenses figure un montant de 11 309 173 fr. ; aux recettes, 11 245 508 fr. ; déficit présumé, 63 665 fr.

Le rapporteur, notre camarade Savoy, fait part au conseil d'une maladresse de la Municipalité et de ses services. Ceux-ci ont envoyé le projet de budget aux membres du conseil avant que la commission et la Municipalité en ait délibéré comme le prévoit le règlement du conseil. Mon impression est que certains devraient ouvrir leur dictionnaire pour connaître la valeur exacte du mot « délibérer ».

En commentaire à ce budget, notre camarade Nicollier, directeur des travaux, apporte par un rapport écrit, des précisions sur la marche de l'usine d'élimination des ordures à Penthaz, l'usine de traitement des eaux usées

à Lausanne et le ramassage des ordures à Renens, trois postes du budget comportant des augmentations de prix très importantes pour les deux premiers et normale pour le troisième.

Nicollier relève l'avantage des efforts financiers que font les communes, tant à Penthaz qu'à Lausanne, pour améliorer la propreté des lacs, des cours d'eau et des forêts, ce dont bénéficie aussi les cantons, la Confédération et les privés. Cantons et Confédération participent financièrement à l'épuration des eaux. Mais pour l'élimination des ordures, seuls quelques cantons sont venus en aide aux communes pour assurer cette lourde charge. Les autorités cantonales vaudoises, sollicitées par voie de motion au Grand Conseil, sont pour l'instant atteintes de surdité.

Nous pouvons nous poser la question : **A quoi servirait-il de dépenser des centaines de millions pour l'industrie et les hôpitaux alors que nous vivrions dans un monde souillé où il aurait autant à manger pour les rats que pour les humains ?**

A propos du procédé complémentaire chimique que compte introduire la station d'épuration de Lausanne et pour lequel la commune de Renens est appelée à payer annuellement 120 000 francs, Savoy propose qu'une intervention soit faite auprès du canton pour que tous participent à l'assainissement du lac et pas seulement une station d'épuration. Après une large discussion, cette intervention est confiée à la députation rennaise.

Traitement des municipaux. — Par analogie à l'augmentation des traitements du personnel communal, votée dernièrement, la Commission des finances s'est penchée sur les traitements des municipaux. Elle propose trois solutions. D'une longue discussion, il ressort que le vœu général serait la désignation d'une commission pour l'étude de ces traitements votés il y a une année, lors du renouvellement des autorités. Un vote sanctionne ce point de vue.

La prochaine et dernière séance de l'année aura lieu le 17 décembre à l'aula du collège du 24-Janvier.

Le Renannais.

RAPPEL A L'INTENTION DES PRÉSIDENTS DE SECTIONS DU PSV

Dernier délai pour nous faire parvenir un contreordre ou des modifications éventuelles pour les cas de vœux.

JEUDI 17 DÉCEMBRE

Courtoisie = sécurité



K. Sch.

Pas jouer avec le feu

Chacun garde encore en mémoire l'effroyable tragédie de Saint-Laurent-du-Pont. Chez nous, l'opinion publique s'est émue. Sommes-nous vraiment à l'abri de telles catastrophes ? « Malgré toutes les mesures de précautions qui ont déjà été prises, on ne pourra jamais écarter totalement cette éventualité », a notamment déclaré, au cours d'une conférence de presse, le directeur de police de Lausanne, Robert Deppen. Et pourtant, dans le domaine de la sécurité, notre pays peut être cité comme exemple.

Dernièrement, un incendie a éclaté dans un établissement public en plein centre. Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels. En aurait-il été de même si une centaine de personnes s'étaient trouvées à l'intérieur du bâtiment ?

Les autorités lausannoises sont bien décidées à pousser jusqu'à l'extrême toutes les mesures susceptibles d'accroître la sécurité dans les grands magasins et autres lieux d'affluence publique.

Sur le plan législatif, certaines dispositions devront être révisées. En outre, les règlements précis concernant l'application et le contrôle des systèmes de sécurité seront élaborés à l'avenir. C'est du moins ce que l'on peut souhaiter.

Toutefois, l'ensemble des commerces à rayons multiples et les supermarchés n'ont pas attendu l'entrée en vigueur de nouvelles lois pour se préoccuper de ces questions essentielles.

En collaboration avec les organis-

mes communaux et le service du feu, les centres commerciaux ont équipé leurs locaux de systèmes de détection de sinistres, complétés par des procédés d'alarmes et d'extinction automatiques. Par ailleurs, ces mêmes magasins ont créé leur propre service d'intervention.

C'est justement pour vérifier l'efficacité du plan de travail de cette équipe — composée de membres du personnel — que les magasins Innovation ont simulé l'autre jour un début d'incendie. Deux étages ont été entièrement évacués. L'exercice a été concluant, d'autant plus qu'il s'est déroulé « à froid », c'est-à-dire que personne — pas même la presse — n'avait été mis au courant. Ainsi, il a été possible de vérifier l'application pratique des quelque 125 missions inscrites dans les cahiers de charges distribués au détachement du feu et au service de sécurité internes. Ce genre d'exercice sera répété afin de roder le plan jusque dans les moindres détails. Cette fausse alerte a aussi permis de se rendre compte de la rapidité et de l'efficacité de l'intervention du poste permanent des sapeurs-pompiers de la ville. A noter que l'évacuation du public a eu lieu dans l'ordre et le calme.

On ose espérer que d'autres magasins de la place mettront eux aussi au point des exercices similaires. Après tout, mieux vaut prévenir que guérir, car le feu ne pardonne pas les négligences... L'opinion publique non plus.

Allô - z - Anne!

Les soirées

La société de gymnastique Avenir-Satus vient de fêter à Beaulieu sa 89^e soirée annuelle. C'est une alerte non-nagénéraire. Les feux ont été ouverts par l'orchestre The Crimson, qui a interprété des airs entraînants et introduit les gymnastes. Pupillettes et actifs s'élançèrent sur les barres parallèles, en grâce et en souplesse. Lors de la deuxième partie, les gymnastes se parèrent de costumes colorés de différentes nations pour une ballade à travers l'Europe. Le nombreux public accouru à Beaulieu a applaudi sans réserve aux diverses prestations. Les invités furent conviés par le président Vittone à une charmante réception. D'aimables propos furent échangés entre MM. Beaud, délégué du Conseil communal, Hablützel, vice-président de l'USL, Gilliéron et Balzi, membres du comité romand de Satus, avant le bal traditionnel.

La fanfare L'Avenir a donné un grand concert à l'occasion de sa 54^e soirée annuelle. Elle se porte fort bien pour son âge. Le nouveau directeur, M. M. Maret, et les musiciens ne ménagèrent pas leurs efforts et présentèrent un programme varié et fort plaisant. Les marches entraînant succédèrent aux negro spirituels et à la musique de ballet, dans de difficiles exécutions, fort bien interprétées et très applaudies comme il se devait. Pendant le bal, les acteurs du cabaret-théâtre Boulimie présentèrent un intermède fort bien venu. A la réception, le président Edm. Lavanchy salua nos amis Chs Genaine, vice-président du Conseil communal, le municipal Alf. Bussey, président d'honneur de la fanfare, A. Piller, président du PSL, et Ed. Lavanchy, président de l'Ecole de musique, qui tous relevèrent les mérites de la fanfare qui inaugurerait ce soir-là une très belle nouvelle bannière encadrée d'un parrain et d'une marraine très généreux. Intérim.

Le Ballet du Grand-Théâtre de Genève

Il y a deux ans, le Grand-Théâtre de Genève faisait appel au célèbre chorégraphe Georges Balanchine pour revigorer sa troupe de ballet. Balanchine confia alors à l'un de ses danseurs du New York City Ballet, Alfonso Cata, la tâche de maître de ballet et de directeur de l'école de danse du théâtre genevois.

Très jeune, Alfonso Cata, faisant preuve d'autorité et de dynamisme, sut former rapidement une troupe dont l'enthousiasme, la fraîcheur s'allient à un métier bien acquis; cohésion, sensibilité, joie dans l'expression, telles sont les impressions que nous dispense cet ensemble dont les qualités ont été reconnues ici et là en Europe et qui fait honneur à la Suisse romande.

Furent présentés mercredi dernier à Beaulieu le « Concerto barocco », musique de Bach, chorégraphie de Balanchine, qui nous a semblé souffrir de quelque raideur; puis, après

« Nuit de Mai », musique de Rimsky-Korsakov, ce fut « Images 60-70 », musique électronique de Guyonnet, œuvre dont la jeunesse sous-jacente se teinte d'un certain humour; « Schubertiana » nous proposait des grâces un peu mièvres et comprenait de jolis pas de deux. Ces trois ballets étaient interprétés selon une chorégraphie de Cata, dont le talent et la classe sont évidents, mais ne perdront rien à mûrir quelque peu.

Excellente prestation de l'orchestre du Collegium academicum, jeune ensemble conduit par Robert Punand.

Cette soirée a été réconfortante après la décevante démonstration d'un ensemble venu dernièrement de Paris. Il faut qu'on le sache: le Ballet du Grand-Théâtre de Genève peut combler les exigences des amateurs de danse. Puisse-t-il, lors de son prochain passage, trouver un public plus nombreux. Gé-A. Blanc.

Patinage à Montchoisi

C'est le samedi 11 et le dimanche 12 décembre que le Club des patineurs de Lausanne organise le concours régional suisse-ouest qui sert de sélection aux patineurs juniors en artistique en vue du championnat suisse qui se déroulera en janvier prochain.

De nombreux patineurs venant de Genève, de Neuchâtel, de Sion, de Berne, de Lausanne évolueront à Montchoisi au cours de ces deux journées et l'épreuve la plus attrayante, le patinage libre, débutera le dimanche 12, aux environs de 10 h. 30.

—CX—

RENENS

Hôtel-Restaurant Maison du Peuple

Tout confort - Restauration soignée - Prix modérés

Terminus bus 7 et 50 m gare CFF

Siège officiel des organisations ouvrières - Parc à disposition

Tél (021) 34 02 20

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois

Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix

Restauration soignée

Salles de sociétés

Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

Rendez-vous du soir

AU CAFÉ DU SIMPLON

Angle Marterey-Langallerie
LAUSANNE

Les röstis bernois

La fondue

La saucisse vaudoise

Les croûtes au fromage

Vins de la commune de Rieux

HERMIN, membre du PSL

COOPÉRATIVE DES

COBAL

OUVRIERS DU BATIMENT

Gypserie-peinture

Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2 %

OBLIGATIONS 5 1/2 % 10 ans

Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 12 ans
En couleurs - Parlé français
Un western « hors série » - Une lutte impitoyable Pour les braves, une seule loi: survivre
RANCHO BRAVO
J. Stewart, Maureen O'Hara, B. Keith

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 17.30, 21.00 18 ans
DERNIER JOUR
Dolce vita et révolutions sanglantes dans un pays corrompu d'Amérique du Sud, d'après Robbins
LES DERNIERS AVENTURIERS
avec Charles Aznavour, Candice Bergen, Della Boccardo, Rossano Brazzi, Bekim Fehmiu (Fav. susp.) Parlé franc.

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
2e semaine - 1re vision
Un suspense haletant dans un film violent et survolté
SOLO
Ecrit, produit, réalisé et interprété par J.-P. Mocky, Denis Le Guillou, Christian Duvaleix, Sylvie Breal - En couleurs

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
DERNIER JOUR
Un film de guerre d'une rare authenticité - Technicolor - Parlé français
LE RAID SUICIDE DU SOUS-MARIN X 1
avec J. Caan, D. Summer, N. Bowler
Une des missions les plus périlleuses de la deuxième guerre mondiale

Bourg Tél. 22 84 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 12 ans
Jeudi, 12.15. Ciné-lunch
Prolongation - 4e semaine
« Film bouleversant et sublime » («Pariscope») (Fav. susp.)
L'ENFANT SAUVAGE
de et avec François Truffaut
Fav. susp. à 21.00. Prix: Fr. 4., 5., 6.-

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
En réédition - Un film de Michel Boisrond plein de charme et d'humour
CETTE SACRÉE GAMINE
Brigitte Bardot, Jean Bretonnière, Françoise Fabian, Raymond Bussières, Mi-scha Auer, Poliret et Serrault - Coul.

Colisée Tél. 32 51 25
14.15, 17.30, 20.45 18 ans
Première réédition des chefs-d'œuvre du 7e art de Federico Fellini
LA DOLCE VITA
avec Marcel Mastroianni, Anouk Aimée, Anita Ekberg, et Lex Barker
Version originale intégrale sous-titrée

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
En grande première - Parlé français
Michael Caine, C. Robertson, H. Fonda
Une poignée de brutes dans
TROP TARD POUR LES HÉROS
Un seul mot d'ordre: Tuez-les tous et revenez ! - En couleurs

Georges V Tél. 25 45 31
Français 14.30, 20.00, 22.30 18 ans
Anglais 17.15 (s.-t.)
Première - 4e semaine
Un des romans les plus choquants du siècle! L'œuvre célèbre de Lawrence
LOVE (WOMEN IN LOVE)
de Ken Russel, avec A. Bates, O. Reed, Glenda Jackson - Technicolor

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
DERNIER JOUR
L'ÉCLIPSE
Il faut absolument voir et revoir ce monument du 7e art !

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Samedi, nocturne à 23.00
Première vision - 2e semaine
LES NOVICES
Brigitte Bardot - Annie Girardot
Venez rire avec la nonnette et la pépée ! - En couleurs

Palace Tél. 22 13 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
3e semaine
Première suisse romande
D'une audace insensée ! Le fameux film suédois qui brûle, qui écorche, qui irrite.
JE SUIS CURIEUSE
de Vilgot Sjöman Vers. intégrale et originale sous-titrée

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.15, 20.30 16 ans
Deux géants, Lee Marvin et Clint Eastwood, dans le western des westerns
LA KERMESE DE L'OUEST
avec Jean Seberg - Parlé français
En panavision et technicolor

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 18 ans
DIABOLIQUE D'Z

Brésil: Septante prisonniers contre M. Bucher?

Le Gouvernement brésilien est prêt à relâcher les septante prisonniers politiques demandés par le groupe révolutionnaire mais est décidé à refuser les cinq autres exigences présentées par le commando qui a enlevé lundi matin l'ambassadeur de Suisse Giovanni-Enrico Bucher.

Signalons que le gouvernement était déjà au courant des six conditions et dès lundi il avait accepté sans difficultés la principale: libérer septante prisonniers politiques. Les cinq autres ont été considérées « inacceptables », « dégradantes », « humiliantes », « dangereuses ». Ces qualificatifs sont employés suivant les interlocuteurs. L'une des conditions est particulièrement rejetée comme démagogique: le transport gratuit pendant que durent les négociations des « banlieusards de Rio de Janeiro ».

La troisième condition est la diffusion en première page des journaux et aux heures « de pointe » de la télévision et de la radio du très long « manifeste au peuple » remis aux autorités brésiliennes.

La quatrième condition est la publication de tous les communiqués du commando Juarez Guimaraes de Prito.

La cinquième condition est la de-

mande présentée au gouvernement de ne pas gêner la population en procédant à des fouilles pour rechercher l'ambassadeur et ses ravisseurs.

La dernière condition précise que les prisonniers devront être envoyés à bord d'avions commerciaux au Chili, au Mexique ou à Alger et devront être photographiés à leur départ par groupe de quatre à l'aérodrome. Cette condition pourra être remplie.

Les observateurs considèrent généralement que le gouvernement est engagé dans un jeu dangereux car les membres du commando sont des hommes particulièrement déterminés, militants éprouvés de la guérilla urbaine, ils ressentent probablement la mort dans des circonstances troublantes de trois de leurs camarades, tués par la police au cours des derniers jours à Sao Paulo.

Notons que, hier, les autorités helvétiques ont reçu un message manuscrit dans lequel l'ambassadeur Bucher affirme être en excellente condition et bien traité. Par ailleurs, elles ont reçu un message des révolutionnaires condamnant la complicité de la Suisse avec le capitalisme mondial, mais précisant que l'enlèvement n'était pas dû à l'expulsion récente de trois Brésiliens venus en Suisse.

M. Gnaegi, nouveau président de la Confédération

L'Assemblée fédérale a procédé mercredi à l'élection du président de la Confédération, en la personne du conseiller fédéral Gnaegi, chef du Département militaire, qui a obtenu 180 voix sur une majorité absolue de 102. Lors de son élection à la vice-présidence, il y a une année, M. Gnaegi avait vu 166 voix se rassembler autour de son nom. Quant à M. Celio, c'est par 193 voix sur une majorité absolue de 103 qu'il a été élu vice-président pour 1971.

Les élections à la présidence et à la vice-présidence du Tribunal fédéral ont donné les résultats suivants: M. Paul Schwarz a été élu président par 202 voix (majorité absolue: 103) et M. Hans Tschopp vice-président par 209 voix. En outre, M. Peter Goepfert, docteur en droit, avocat et notaire à Bâle, a été élu juge suppléant au Tribunal fédéral, en qualité de successeur de M. Beat Bruhlmeier, démissionnaire, et M. Max Kistler, docteur en droit et avocat à Lucerne, juge suppléant au Tribunal fédéral des assurances, en remplacement d'A. Berenstein, élu membre du Tribunal fédéral.

AU NATIONAL: L'AFFAIRE DE LUTRY EN SUSPENS

Les Chambres ont repris ensuite séparément leurs délibérations. Le Conseil national a approuvé le second supplément du budget de la Confédération, qui prévoit des dépenses pour un montant de quelque 260 millions de francs. Dans l'arrêté à ce sujet, a été biffé l'alinéa consacré à un achat de terrain à Lutry, au prix de 8 695 000 fr. Le crédit n'est pas refusé, mais la décision différée, dans l'attente d'un rapport circonstancié sur l'affaire. La Chambre basse a également approuvé le supplément du budget de l'entreprise des PTT, non sans entendre M. Reverdin (lib., GE) et Haller (soc., AG)

critiquer les dépenses occasionnées par l'édition des volumes B du téléphone, et les erreurs que ces derniers contiennent. Enfin, le Conseil national a approuvé les comptes et la gestion de la Régie fédérale des alcools.

Les conseillers nationaux devaient également se prononcer sur les augmentations, proposées par la Commission des finances, des traitements des membres du Conseil fédéral, du chancelier de la Confédération, et des membres du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances. Sur proposition de M. Flubacher (rad., BL), approuvée par 49 voix contre 6, ce point a été retiré de l'ordre du jour de la séance de mercredi.

AUX ETATS: BUDGET VOTE

De son côté, le Conseil des Etats a voté le budget de la Confédération par 36 voix sans opposition, avec les mêmes chiffres que le Conseil national. La discussion a principalement porté sur le montant du crédit à fournir par la Confédération au titre des routes nationales. M. Munz (rad., TG) proposait de réduire ce crédit de 950 à 900 millions, le Parlement faisant ainsi un geste pour soutenir le Conseil fédéral dans ses efforts pour freiner l'inflation et déchargeant quelque peu le budget.

Soutenue par les uns, vivement combattue par les autres, la proposition Munz a été finalement rejetée par 26 voix contre 10.

Les budgets des départements de l'intérieur, de justice et police et de l'économie publique avaient été adoptés sans discussion et, en fin de séance, le Conseil des Etats a approuvé un arrêté fixant à 2,8 millions par an jusqu'en 1975, le subside alloué par la Confédération à l'Office suisse d'expansion commerciale.

Zurich: Socialistes et syndicalistes manifestent contre Buehrle

Plusieurs centaines de manifestants ont protesté, mercredi soir, à Zurich, contre les exportations illégales d'armes de l'entreprise Buehrle et contre le verdict qui a mis fin au procès intenté par le Tribunal fédéral aux chefs du groupe industriel. La manifestation avait été convoquée par le Parti socialiste de la ville de Zurich et les syndicats.

A l'issue de la manifestation, un débat était organisé pour discuter du problème des exportations d'armes. Le conseiller national Walter Renschler a mis l'accent sur la disproportion entre les lourdes condamnations d'objecteurs et celles qui ont frappé avec légèreté les marchands de canons. Pour lui, la Suisse est en pleine contradiction: d'un côté, on soigne l'image d'un pays humanitaire, et de l'autre, on tolère les trafics d'armes en les considérant comme des « délits de gentlemen ».

Le conseiller national Max Arnold a suscité rires et applaudissements en demandant si Buehrle, l'homme le plus riche de Suisse, ne savait vraiment pas d'où provenait sa fortune. Buehrle a vraiment une robuste conscience, a-t-il ajouté, mais il est vrai qu'il ne voit pas les victimes de ses livraisons. L'orateur a encore dit que « le roi des canons ricanant » était fort influent dans les milieux économiques et militaires, sinon il ne pourrait rire avec autant d'impunité. Pour M. Arnold, tout le système social suisse était au banc des accusés au côté de Buehrle. Il a exigé l'interdiction de toute exportation d'armes et la suppression des tribunaux militaires.

Au nom de l'Internationale des résistants à la guerre, M. Ruedi Tobler a pris la parole et a proclamé que le groupe Buehrle était un scandale permanent, depuis bien plus longtemps que le procès du mois dernier.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

De nouvelles menaces contre la Suisse

Le jour même où les révolutionnaires brésiliens kidnappaient l'ambassadeur suisse à Rio, l'agence UPI annonçait de Beyrouth que le FPLP prendra toutes les mesures nécessaires pour la libération du Suisse Bruno Breguet condamné par un tribunal militaire israélien à quinze années d'emprisonnement. Ces mesures, selon le communiqué du FPLP doivent être dirigées contre les Etats ayant formé l'état-major de crise, à Berne, lors des détournements d'avions: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et la Suisse. Selon le FPLP, Breguet faisait partie des cinquante prisonniers du FPLP qui devaient être libérés par Israël en échange des otages retenus par les feddayins. Israël, on s'en souvient, n'avait pas accepté les conditions des ravisseurs et les otages juifs furent libérés comme beaucoup d'autres, par l'armée jordannienne et non par le FPLP qui en eût fait une monnaie d'échange.

Ces menaces sont-elles des paroles en l'air, des rododromes? Je pense que malgré l'affaiblissement du FPLP dont les méthodes terroristes ont été condamnées par les communistes chinois et nord-coréens lors de la visite du D^r Habache à ces pays, il ne faut pas négliger ces menaces et redoubler de vigilance, d'autant plus que le jour, même de la publication de ces menaces, comme par hasard, la « Suisse » publiait une interview de M^e Maurice Cruchon, l'avocat suisse envoyé en Israël pour défendre Breguet et qui ayant oublié de procéder aux formalités nécessaires à son admission au tribunal ne put plaider pour Breguet. M^e Cruchon s'élève contre la lourde condamnation à quinze ans de prison pour ce jeune

homme qui accepta par idéalisme une mission terroriste du FPLP et qui fut facilement découvert porteur de charges de deux kilos de dynamite et d'un détonateur. Son but, a-t-il lui-même déclaré, était de faire sauter la tour de Tel-Aviv, le bâtiment le plus élevé de la ville, avec un restaurant très fréquenté des terroristes au sommet d'où la vue est admirable. S'il avait réussi, ce sont des centaines de victimes innocentes qui étaient sacrifiées, femmes, enfants, étrangers. Aucun but militaire, aucun affaiblissement de la force armée d'Israël, un acte spectaculaire gratuit pour la gloire du FPLP.

L'avocat Cruchon et avec lui bon nombre d'âmes sensibles considèrent qu'une peine de quinze ans pour un jeune idéaliste, membre du FPLP, est exagérée, et l'on va sans doute créer des comités de défense et de soutien.

N'oublions cependant pas qu'Israël est en guerre, car les feddayins n'ont accepté ni le cessez-le-feu, ni les décisions du Conseil de sécurité, ni le plan Rogers. Or, si la Suisse était en guerre depuis plus de vingt ans et saisisait un terroriste bardé de dynamite pour faire sauter un pont ou une caserne, je ne doute pas que cet ennemi astucieux serait passé par les armes, si en temps de paix, un objet de conscience peut écopé de onze mois de prison dans notre paisible patrie.

Dès que la paix sera rétablie au Proche-Orient, je ne doute pas que Breguet sera remis en liberté, mais il faut que les terroristes sachent ce qui les attend. C'est sans doute la raison pour laquelle le FPLP a envoyé un jeune Tessinois idéaliste, possesseur d'un passeport suisse, faire le héros à Tel-Aviv.

Les responsables de cette lourde condamnation sont les chefs du FPLP.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

M. Schumacher n'aime pas qu'on s'occupe de ses affaires

(Suite de la première page.)

les services du Département de l'intérieur ont voulu se séparer de gèneurs qui voulaient savoir ce qui se passait dans ce département. Ces gèneurs, ce sont les députés et les muettes... Encore si l'on avait résolu les problèmes importants (médecins à plein temps, financement des hôpitaux régionaux, etc.), mais tel n'est pas le cas. C'est pourquoi nous nous abstenons de voter l'entrée en matière.

Sans remettre aussi fondamentalement en question l'os cher à M. Schumacher, deux députés socialistes, J.-J. Moried-Genoud et R. Deppen intervinrent énergiquement contre l'ostracisme dont on voulait frapper les représentants des caisses de maladie et insistèrent pour que le Conseil d'Etat stipule dans la loi que la Fédération vaudoise des sociétés de secours mutuels devait être consultée, au même titre que la Faculté de médecine, la Société vaudoise de médecine, le Groupement des hôpitaux régionaux vaudois et les communes, au sujet du plan hospitalier cantonal.

— Si l'on veut une consultation équilibrée, établit J.-J. Morier-Genoud, il est indispensable de prendre l'avis des caisses de maladie.

Pour sa part, R. Deppen s'exclama: — On veut faire un barrage contre les représentants des caisses de maladie. Lors de l'examen du plan hospi-

talier, il y a trois ans, le Conseil d'Etat avait pourtant donné des garanties quant à leur participation à ce plan, dont ils constituent un des trois piliers, les deux autres étant la Société de médecine et le Conseil d'Etat. Aujourd'hui, on veut ignorer ces partenaires. Cette dernière décision est lourde de conséquences pour l'avenir. Elle est grosse de différends, de contestations. A la place de travailler harmonieusement chacun tirera à hue et à dia et l'édifice du plan hospitalier en pâtrera énormément.

Ces deux interventions, qui appuyaient un amendement Petit demandant la consultation de la Fédération vaudoise des sociétés de secours mutuels, rencontrèrent beaucoup d'échos chez les chrétiens-sociaux et les radicaux de gauche. Aussi malgré les répliques de M. Schumacher, qui s'obstina à vouloir évincer les caisses de maladie, et du rapporteur radical Gaillard, l'amendement fut accepté par 68 voix contre 56. Il faut souhaiter qu'il soit maintenu en deuxième débat. Le plan hospitalier ne doit pas être en effet, l'apanage de quelques élus. Il suffit déjà que, en face de la maladie, on ait parfois l'impression qu'il y ait dans ce canton les privilégiés et les autres.

La loi sur l'organisation sanitaire souleva, par ailleurs, une discussion assez nourrie sur la question du contrôle des pharmacies dans les éta-

J'ai quelques expériences du travail illégal. J'ai passé des dizaines de frontières clandestinement, j'ai vécu des années en France, dont j'étais expulsé, en Italie sous Mussolini, en Espagne sous la dictature du général Berenger. C'est vrai que je ne pratiquais pas le terrorisme et ne préparais pas d'attentat, mais je risquais des dizaines d'années de prison. Or, charger un jeune homme sans expérience d'une mission pareille et l'envoyer porteur de deux kilos de dynamite dans un pays ennemi, c'est l'envoyer directement à la potence. On passe une frontière illégalement sans rien de compromettant sur soi. Le FPLP n'a-t-il pas en Palestine occupée ou en Israël, un dépôt d'explosifs que le jeune Tessinois aurait pu utiliser, après avoir passé la frontière sans ennui? Ne l'a-t-on pas envoyé chargé de dynamite dans le but de le faire prendre et de se débarrasser de lui? Dans un cas aussi patent, je n'exclus pas la provocation. J'en ai vu d'autres pendant la guerre d'Espagne! Maintenant qu'il est tombé dans le piège, il sert à la propagande antisémite et aux menaces de représailles.

De plus, tout militant qui fait un travail illégal, sait à quoi s'expose. Il prend toutes les précautions pour ne pas être pris, mais si un malheur se produit, il sait que sa condamnation fait partie de la lutte révolutionnaire. Il est fier d'être emprisonné pour une cause qui lui est chère et à laquelle il a voué sa vie. Il ne va pas supplier l'ambassade et la presse bourgeoise de son pays d'intervenir en sa faveur. Il fait sa peine la rage au cœur et sort de prison plus fort et plus décidé, plus sûr aussi pour la lutte qu'il mène.

JULES HUMBERT-DROZ.

Burgos: Tragi-comédie jusqu'au bout

Le procès des seize nationalistes basques qui comparaissent depuis jeudi dernier devant le Tribunal militaire de Burgos s'est terminé mercredi peu avant 15 h. (heure locale). On attend désormais la sentence qui pourrait intervenir dans un ou deux jours. C'est la révolte des accusés au cours de l'audience de mercredi matin qui a hâté la fin du procès. En effet, au cri de « Sora euzkadi azkatuta » (Vive le peuple basque libre), les seize accusés se sont levés et l'un d'eux a marché, poing brandi, contre les juges. La salle a été évacuée, et le procès a repris ensuite à huis clos.

Prononçant son réquisitoire, mercredi, après les derniers interrogatoires des inculpés, le procureur militaire a réclamé la peine de mort pour six des inculpés et pour les dix autres des peines de prison de 754 années au total.

Les avocats ont renoncé à leur droit de faire comparaître les témoins et n'ont pas prononcé de plaidoiries. Ils se sont contentés de remettre leurs textes, en signe de protestation contre les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours du procès et contre les pressions dont ils affirment avoir été l'objet.

● **Belgrade.** — En ajournant brusquement sa visite d'Etat en Italie, le maréchal Tito a voulu marquer par un éclat sans précédent que, lui vivant comme « lorsqu'il ne sera plus là », les frontières yougoslaves demeureront ce qu'elles sont.

● **Bloemfontein.** — La Cour d'appel d'Afrique du Sud a confirmé mardi la décision de la Cour suprême acquittant dix-neuf Africains des accusations de terrorisme.

blissements hospitaliers, y prirent part. A. Piller, C. Berney, J.-C. Vautier, du côté socialiste, MM. Petit (POP), Kratzer (lib.), Rochat (rad.).

Le Grand Conseil a encore :

● entendu M. Anex (soc., Gryon) développer sa motion au sujet des exercices et des tirs de l'armée dans les réserves naturelles et de chasse (nous en avons déjà parlé dans un numéro antérieur) ;

● adopté définitivement, mais non sans une nouvelle discussion sur la nécessité des assesseurs dans la Commission de conciliation, la modification du Code des obligations concernant la résiliation des baux à loyer ;

● voté, en deuxième débat, le crédit de 30 millions pour l'épuration des eaux usées (134 voix contre zéro) et le crédit de 2 820 000 fr. (118 voix contre 16) concernant l'achat et l'échange de parcelles avec la Confédération ;

● ouï la réponse de l'exécutif à M. Perey (rad.), qui avait interpellé en faveur d'une révision de la loi sur la protection des eaux. Le Conseil d'Etat s'est notamment prononcé contre les taxes de voirie communales assez peu sociales dont le député bourgeois préconisait l'introduction ;

● prêt l'oreille à l'interpellation de M. Gamboni (lib., Pully), au sujet de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier une modification de la loi sur le Grand Conseil ;

● écouté M. Miéville (POP, Yverdon) parler des fraudes électorales dans la capitale du Nord. « Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas indispensable de rappeler aux bureaux électoraux, spécialement d'Yverdon — demandait notamment le député communiste — leurs obligations et leurs responsabilités dans le dépouillement et le contrôle des opérations? » La réponse gouvernementale viendra plus tard ;

● suivi attentivement, A. Porchet (soc., Villeneuve), qui a développé une motion sur la lutte contre la pollution dans le canton de Vaud (nous y reviendrons). D'autre part, il a entendu une réponse du Conseil d'Etat à ce même député sur la pollution du Rhône. Très satisfaisante, elle donna l'occasion au conseiller d'Etat Ravussin et à M. Morattel (rad., Lausanne), d'apporter d'intéressantes précisions.

Willy BRANDT.